

La Roche-sur-Yon, le 16 janvier 2006

Direction du Conseil et du  
Contrôle interne de la légalité  
Service Conseil municipal  
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
tél. : 02 51 47 47 47  
fax : 02 51 37 48 71

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2005

### PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

#### Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

Gilles BOURMAUD	à	Carmen BLAYOT (questions 19 à 66 et 78 à 85)
Monique RODDE	à	Robert REMAUD (question 1)
Françoise CARITAN	à	Patrick YOU
Jacques AUXIETTE	à	Pierre REGNAULT
Yann HELARY	à	Michel NARIOO (questions 2 à 84)
Françoise BERNIER	à	Patricia CEREIJO
Jean-Yves DAVIAUD	à	Fabrice ORDONNEAU
Marie-Sabine CAILLETEAU	à	Angie LEBOEUF
Georges COUTURIER	à	Laurent CAILLAUD
Françoise ORCEAU	à	Madeleine DAVID (questions 13 à 84)

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2005 est adopté.

Suite à la démission de Laëtitia GUIHARD, Xavier SAN MIGUEL est installé comme conseiller municipal.

3 questions inscrites à l'ordre du jour font l'objet de modification :

#### **Question n° 47 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider ou de mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2006**

Dans le cadre du marché négocié suite à appel d'offres infructueux pour l'achat ou la location de chapiteaux, la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 13 décembre 2005, a retenu la location. Il n'y a donc plus lieu de prévoir, dans la liste des dépenses d'investissement, l'acquisition de chapiteaux initialement prévue pour un montant de 1 350 000 euros.

#### **Question n° 50 : Personnel municipal – Créations, suppressions de postes**

Ce dossier comporte 85,13 créations de postes et 84,48 suppressions de postes équivalent temps plein, et non 86,13 créations et 85,48 suppressions comme indiqué dans la synthèse jointe à l'ordre du jour.

### **Question n° 63 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACYAQ**

La subvention de 2 533 euros à l'ACYAQ relative au financement du poste et demi d'animateurs du Cybercentre de la Vallée Verte, est complétée par une somme de 1 500 euros pour la formation de la "Bande" du carnaval. La subvention proposée se monte donc à 4 033 euros.

**Monsieur le Maire** fait la déclaration suivante :

« Ce dernier conseil municipal de l'année 2005 est très important.

- Important par le nombre de ses questions : 84.
- Important par la nature même des questions qui montrent un formidable développement de la ville, mais un développement de plus en plus équilibré, maîtrisé. Je n'en veux pour preuve que le soin apporté à nos opérations d'aménagement, le gros travail réalisé en amont par nos services et la place de plus en plus grande laissée à la concertation qui elle-même est de plus en plus efficace, qui fait que nos zones d'habitat ou d'activité aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec celles d'il y a seulement 10 ans.  
Significatif également le plan de déplacement des personnels municipaux (PADAM) qui fait en sorte que nos agents soient incités à utiliser plus et mieux les modes de déplacement doux laissant ainsi la place aux habitants venant commercer et fréquenter les services publics en centre ville.  
Significatif toujours le programme d'aménagement de pistes cyclables, notamment pour faciliter l'usage sécurisé des cycles sur le pentagone.
- Important également par le contrat passé avec l'agence de l'eau pour renforcer la qualité de notre assainissement en prévision d'un programme très lourd en 2006 dans ce domaine.
- Important par le projet de qualité concernant les haras que nous soumettons à votre validation. Pas pour polémiquer avec le Département mais tout simplement pour garantir aux Yonnais que ce site qui est le leur ne sera pas détourné de son objet initial. L'impossibilité de dialoguer réellement avec le Département autrement que par voix de presse ou par avocat nous conduit à poursuivre notre projet. C'est hélas la loi désormais pour presque toutes les institutions de ce département qui souhaitent se faire simplement respecter. Ce cas est unique en France et n'est pas à l'avantage de la Vendée.
- Important aussi par l'adoption des statuts du futur EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) constitué avec nos deux communes partenaires du Contrat Urbain du Pays Yonnais dont l'objet sera la mise en œuvre d'une politique en faveur du cinéma et de l'éducation à l'image.
- Important par le nombre de conventions d'objectif passé avec de nombreuses associations, et vous savez que notre politique est forte en ce domaine.
- Important par les moyens consacrés à l'habitat social nouveau : 76 logements sont ainsi prévus dont 54 pour Vendée Logement, 22 pour l'Office HLM.
- Important également par le projet de rénovation urbaine que Joël Soulard va vous présenter tout à l'heure. Projet en étude depuis de longs mois qui est d'abord celui de l'OPDHLM et de ses locataires et que la ville appuie bien évidemment.

Cette question sera traitée juste après le projet jeunesse car elle est essentielle. Les habitants des HLM ont le droit d'avoir un cadre de vie agréable. On ne part pas de rien. Il est vrai que 75 % des logements – les plus faciles à rénover sans doute – ont déjà été modernisés dans ce secteur de la Zone Urbaine Sensible, ce qui est considérable, et avec des augmentations de loyer modérées grâce à des subventions de la Ville. Il faut rappeler, car c'est important, que les loyers de l'OPDHLM, qui possède le plus grand parc sur notre ville, sont parmi les plus bas de France – et c'est heureux compte tenu du pouvoir d'achat qui n'est pas en Vendée le plus élevé de France.

Ce travail de rénovation, il faut le poursuivre notamment pour les collectifs les plus difficiles à rénover, et cela dans l'intérêt même des locataires. Notre responsabilité est d'utiliser au mieux les crédits de l'Etat, comme nous l'avons toujours fait ici à La Roche sur Yon, et donc d'utiliser la seule vraie source de financement public prévu par le plan Borloo dans le cadre de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine. Et cela comme toutes les autres villes de France.

Bien sûr notre politique est d'appuyer celle des HLM, pas de faire à leur place. Nous sommes fiers de montrer que les HLM sont pour nous un atout pour notre ville, et les locataires des Yonnais à part entière que nous souhaitons défendre et aider. *OUI, 26 % de logements sociaux c'est un atout pour la ville, c'est un atout pour la Vendée.* Mais nous rappelons que c'est à l'Office de porter cette politique de rénovation et de préservation de son patrimoine. Et c'est à ses tutelles, l'Etat et le Département de

lui donner les moyens et la possibilité de continuer l'amélioration du cadre de vie de ses locataires, puisque l'habitat reste une politique nationale et que l'OPDHLM est contrôlé par le Département. Rappelons que le parc yonnais représente 35 % du parc vendéen. Aujourd'hui, au moment où le prix du foncier partout en France est très élevé, comme par hasard de nombreux maires découvrent mais un peu tard que plus de locatifs dans leur commune serait un atout. Ils ont raison ! Mais un tel retard ne se rattrape pas comme cela et nous pouvons nous féliciter de la politique conduite depuis 1977 en la matière.

Je ne peux pas à ce stade ne pas évoquer le scandale vécu en direct lors de la dernière session au Conseil Général. Sans esprit de polémique, avec solennité, avec gravité. Car ce que j'ai entendu, ce que vous pouvez aussi lire dans les médias nationaux, chers collègues, est un scandale dont les médias locaux n'ont pas fait suffisamment état selon moi.

Je tiens tout de suite à dire que je n'assimile pas la droite républicaine présente au sein de notre conseil municipal au Président du MPF. Je dois même dire que, durant l'incendie d'une classe à Jean Yole, le communiqué de presse de l'UDF locale honore notre conseil municipal tout entier. Je parle de l'UDF autonome, pas de Madame PELTAN qui est le porte voix du MPF. Je ferais une remarque similaire pour le syndicat de police Alliance qui n'est pas suspect de connivence avec nous mais qui a jugé utile de préciser, après les propos indignes du MPF, que La Roche-sur-Yon n'était pas Clichy – sous-Bois.

Le président du MPF a vivement critiqué le plan Borloo, c'est son droit. Mais cela au moment même où il veut obtenir de la part de l'Etat la délégation de compétence habitat, avec comme objectif d'augmenter non pas le locatif social mais le taux de propriétaires en Vendée ! L'Etat a là une formidable occasion de faire appliquer la loi dans son esprit et dans sa lettre. Il devra exercer pleinement ses responsabilités et nous serons vigilants sur la façon dont cette délégation sera négociée !

Mais le scandale n'est pas là. Il est d'abord dans le mensonge permanent : affirmer il y a dix jours, que tous les maires de Vendée seraient obligés d'avoir 20 % de logements sociaux, alors même que notre ville n'y est pour l'instant pas obligée, est scandaleux. Mais nous sommes habitués aux mensonges et aux contre vérités notamment à travers le journal de la Vendée ! Gravissime, par contre est d'affirmer que, les HLM, ce n'est pas la mixité sociale mais la mixité ethnique, et cela après les déclarations faites dans tous les médias nationaux qui ont heurté les Vendéens, sans oublier le rapprochement avec le maire d'Orange qui ne trouve plus LE PEN assez efficace !

Oui chers collègues, le racisme est de retour dans notre pays. Le phénomène est national et inquiétant, mais je ne pensais pas possible qu'en Vendée, terre d'accueil et solidaire, où le bénévolat, la convivialité, l'humanisme sont présents et bien présents dans notre ville comme en Vendée, je ne pensais pas qu'une telle attitude était possible. Je vous dispenserai des tracts qui rappellent de sombres souvenirs d'avant guerre. Oui Le PEN est en passe d'être dépassé en Vendée.

Quelle tristesse de rencontrer, chaque jour, de nombreux acteurs économiques, syndicaux, associatifs, cadres ou simples Vendéens qui, dès qu'ils sont amenés à voyager en France ou à l'étranger, sont obligés de rectifier et d'affirmer : « NON, non la Vendée ce n'est pas du tout cela. C'est bien autre chose ! »

Effectivement la Vendée ce n'est pas cela et j'appelle tous les démocrates à réagir, à se lever, où qu'ils soient, d'où qu'ils viennent ! Ne laissons pas salir l'image de la Vendée. La Vendée ce n'est pas, ce ne doit plus être celle du MPF.

Revenant à la nécessité de rénovation urbaine en zone urbaine sensible, oui la Ville est prête, comme St Nazaire, comme Cholet, comme Nantes, comme de nombreuses villes dans notre pays, à consacrer des sommes importantes, de l'ordre de 12 millions d'euros sur 7 à 10 ans – ce n'est pas rien ! –, à une rénovation lourde de deux secteurs importants pour notre ville : Forges-Branly et Jean Yole.

Mais bien évidemment nous y mettrons des conditions très strictes que j'ai rappelées aux représentants des locataires hier encore :

- que l'Office Public des HLM le demande expressément : on nous dit que cela pourrait avoir lieu début janvier, mais pas au prochain CA de l'Office.

- que la concertation soit menée et aboutisse de façon positive avec l'ensemble des locataires et leurs représentants.
- que les financements attendus de l'Etat par l'ANRU et des autres collectivités : CCPY et Département, soient significatifs. Nous avons l'assurance de la Région d'avoir les mêmes aides que dans les autres villes de la région.
- que les locataires actuels puissent tous être logés et relogés avec des conditions de loyers qui, comme pour les améliorations engagées depuis de longues années, soient acceptables économiquement. Car il est vrai que nombreux sont ceux qui ne pourront pas supporter un effort supplémentaire : loyers + charges et APL déduites. Bien évidemment nous sommes à leurs côtés. Et nous dissiperons avec eux tous les malentendus et toutes les inquiétudes par ailleurs tout à fait légitimes.

Comme vous le voyez, aujourd'hui, il s'agit seulement de déposer une demande d'aide auprès de l'ANRU pour ne pas laisser passer cette occasion dont on nous dit qu'en 2006, contrairement à ce qui avait été annoncé, elle n'existera plus faute de financements.

En fait nous déposons un droit à aides futures mais conditionnées à nos objectifs. Ne pas le faire serait irresponsable.

A ce stade, et en matière d'intégration, je souhaite évoquer justement un grand plaisir qui nous a été offert hier soir, dans la ZUS, à l'école des Pyramides, où Monsieur MORIN a remis les Palmes académiques à Madame HERVE N'deye, personnel municipal, d'origine sénégalaise.

Quel exemple réussi, quelle démonstration d'humanisme. Quelle chance pour nos enfants d'avoir au restaurant scolaire, complètement intégrée à la vie locale, à l'équipe éducative, une personne de cette qualité, de cette simplicité, de cette envergure, de cette humanité !

Cet honneur qui lui a été fait par le Ministre de l'Education, sur proposition de Monsieur MORIN, Inspecteur de l'Education Nationale, a largement et admirablement été exposé. Il rejaillit sur l'école des Pyramides, sur toutes les écoles de la ville, sur tout le service public communal, sur notre ville, sur la Vendée toute entière et, j'ose le dire, cette distinction est à l'honneur de notre pays : la France. Des N'deye HERVE nous sommes prêts à en accueillir beaucoup.

Le projet jeunesse est la première question qui va vous être présentée. C'est un projet important. Il a fait l'objet d'un travail considérable. C'était un travail demandé par Jacques AUXIETTE en novembre 2003, à Claude PERRET et à ses services, demande que j'ai bien évidemment confirmée dès mon élection.

Je voudrais souligner la qualité exceptionnelle de ce travail. Il a été conduit durant de longs mois, méthodiquement, en associant tous les partenaires, professionnels, associations, jeunes eux-mêmes. Mais surtout il a cherché à respecter les jeunes, leur diversité.

C'est un projet à la fois pour les jeunes et par les jeunes. Au-delà des applications immédiates il s'agit d'un travail fondateur pour l'avenir et je voudrais remercier Claude PERRET dont on connaît la ténacité, la puissance de travail et la capacité à entraîner avec elle dans cette réflexion, les collègues, les services, les partenaires et les jeunes eux-mêmes. »

## **85. Vœu de soutien au mouvement d'éducation populaire**

**D. HILLIER** donne lecture du projet de vœu suivant :

« La déclaration de Condorcet présentée à l'Assemblée nationale en avril 1792 donne à l'éducation une finalité démocratique et jette les bases de l'éducation populaire. « L'instruction permet d'établir une égalité de fait et de rendre l'égalité politique reconnue par la loi... En continuant l'instruction pendant toute la durée de la vie, on empêchera les connaissances acquises dans les écoles de s'effacer promptement de la mémoire : on entretiendra dans les esprits une activité utile [...]. On pourra montrer (au peuple) enfin l'art de s'instruire par lui-même. »

Au fil des deux derniers siècles, l'éducation populaire s'est proposé de diffuser la connaissance au plus grand nombre et de permettre à chacun de prendre sa place dans la société. Ses moyens ?

Des activités culturelles, sportives et de loisirs accessibles à tous. Sa finalité ? Agir en complément des actions de l'Education nationale pour donner une seconde chance à ceux qui ont quitté l'école sans diplôme, pour permettre l'éveil des consciences et favoriser la prise de responsabilité. Au final, il s'agit de reconnaître à chacun le droit de progresser dans sa connaissance du monde, en bénéficiant d'une pédagogie adaptée et globale, qui considère l'homme dans sa totalité, en tenant compte de son parcours de vie et de son environnement.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire occupent ainsi dans le paysage associatif français une place essentielle. Si aujourd'hui l'action de ces associations est moins visible qu'elle a pu l'être dans le passé, il n'en reste pas moins que les objectifs, les missions, les valeurs de ce mouvement sont, pour les élus de la majorité municipale, toujours d'actualité.

A la lumière des événements survenus récemment dans les zones urbaines sensibles, il est regrettable de voir le gouvernement diminuer de manière drastique les crédits affectés à ces associations.

En conséquence, le conseil municipal de La Roche-sur-Yon :

- réaffirme que les activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent au lien social et à la construction d'une société plus solidaire et démocratique dans le département de la Vendée ;
- reconnaît l'action citoyenne et la dynamique générées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire sur son territoire ;
- s'inquiète des conséquences des baisses de subventions annoncées, sur l'emploi et sur les activités développées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- s'associe à leur interpellation des pouvoirs publics lorsqu'elles revendiquent le maintien des aides financières pour poursuivre leurs missions d'intérêt général. »

**JP. GALLOCHER** indique qu'il partage tout à fait le souci de maintenir un soutien aux associations d'éducation populaire, mais précise qu'il votera personnellement contre ce vœu, dans la mesure où il a subi, il y a quelques années, de la part du conseil municipal de La Roche-sur-Yon, une suppression totale de subvention pour un organisme d'éducation populaire (foyer de jeunes travailleurs). Il considère comme contradictoire de proposer des motions en faveur du mouvement d'éducation populaire et de ne pas les concrétiser par des actes.

Pour **Monsieur le Maire**, cette situation correspond à une période ancienne où l'organisme en question amorçait un développement de nature commerciale, incompatible avec l'attribution de subventions publiques.

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**33 VOIX POUR**

**1 VOIX CONTRE DE JP. GALLOCHER**

**6 ABSTENTIONS de R. MAIGNE, F. ORCEAU, M. DAVID, A. LAPORTE, L. CAILLAUD en son nom et au titre du pouvoir donné par G. COUTURIER**

**Monsieur le Maire** indique qu'une conférence organisée par les fédérations d'éducation populaire, avec le soutien de la Ville, aura lieu le jeudi 15 décembre à 20 h 30 au théâtre, afin de commémorer le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la loi de séparation des églises et de l'Etat. Il invite les élus à y participer.

## **1. Approbation du projet municipal jeunesse**

*Rapporteur : Claude PERRET*

Dans l'objectif d'apporter une réponse pertinente à l'enjeu que constitue la jeunesse et sa place dans la société et dans nos villes, la Ville de La Roche-sur-Yon a lancé une consultation auprès des jeunes et des professionnels de la jeunesse pour mieux cerner et identifier leurs besoins. Sur la base des résultats des consultations, un Projet Jeunesse global est proposé. Il est axé sur la mise en place d'une mission jeunesse transversale au sein des services de la Ville, en charge d'animer :

- un réseau de professionnels municipaux et extérieurs,
- un centre information jeunesse (CIJ) réactualisé et évoluant vers les services d'un espace jeunes.

### C. PERRET fait l'intervention suivante :

« Depuis de nombreuses années, La Roche-sur-Yon mène une politique dynamique en direction des enfants et des jeunes.

Fin 2003, Jacques AUXIETTE a souhaité aller plus loin et a initié une réflexion autour de la question « Quelle place voulons-nous ouvrir aux jeunes dans notre société et dans nos villes ? ».

Ce travail qui s'applique aux jeunes de 13 à 25 ans a été confié à la Direction enfance-jeunesse-temps libre-famille, en recommandant qu'il soit conduit dans la transversalité au sein des services de la Ville et dans le partenariat le plus large possible.

Le projet jeunesse ne peut pas se contenter d'être une énumération d'actions, aussi pertinentes soient-elles. Il a paru nécessaire de rappeler les valeurs qui fondent notre responsabilité politique à l'égard des jeunes de notre ville. Le plus simple était de voir comment la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité » s'applique aux jeunes et comment elle peut se décliner dans un projet jeunesse.

- **Liberté.** Aucun individu ne peut bénéficier de la liberté individuelle promise par notre société démocratique s'il n'a pas les moyens personnels et concrets de son autonomie. Or, entre 13 et 25 ans, tous les jeunes doivent acquérir les moyens d'une vie personnelle, sociale et professionnelle autonomes. Le projet jeunesse prend donc en compte tout ce qui peut accompagner et faciliter ce droit à l'autonomie, à commencer par l'accès à l'emploi, mais aussi le logement, la mobilité, la santé, etc.
- **Egalité.** Les inégalités et les discriminations sont particulièrement cruciales dans l'enfance et la jeunesse, puisqu'elles déterminent souvent les conditions pour le reste de l'existence. Et c'est dans les phases de formation de la personnalité et de sociabilisation que les compensations mises en œuvres par la solidarité et la volonté collectives peuvent être les plus efficaces. L'école, en charge du projet d'égalité des chances, ne peut plus à elle seule assumer cette mission compte tenu de la complexité de notre société. C'est pourquoi le projet jeunesse veut développer les deux axes suivants :
  - formation, sous tous ses aspects, mais aussi,
  - les temps libres, identifiés pour les jeunes comme des moments essentiels pour le développement des individus. Ces temps de loisirs, de jeux, d'activités culturelles ou sportives, ou tout simplement ces temps partagés avec les copains et les copines... temps partagé à être simplement ensemble.
- Enfin **Fraternité**, remplacée souvent maintenant par solidarité, mais ici je préfère parler de RESPECT, respect de soi, des autres et du collectif. La notion et le terme de respect sont bien identifiés et importants pour les jeunes. Le respect de l'autre, le respect du collectif sont des valeurs démocratiques essentielles, absolument nécessaires en contrepoint des valeurs individualistes qui caractérisent, heureusement, notre modernité. Elles permettent le maintien et le développement des liens sociaux équilibrés et conduisent aux pratiques de solidarité. C'est le sens même de la citoyenneté.

La citoyenneté pour les jeunes peut se décliner sur trois orientations :

✓ Citoyenneté et responsabilité

Pour accéder à la maturité, les jeunes doivent pouvoir agir par eux-mêmes, EXPERIMENTER. C'est à travers l'action, les situations réelles qu'il peuvent apprendre à gérer leur vie. Les adultes ayant alors seulement le rôle d'exemples, de conseils et éventuellement de garde-fous face aux comportements dangereux. C'est le cas des situations avec prises de risques, de toutes les situations qui comportent compétition, rapports de force, confrontation avec l'autre... et qui exigent des jeunes qu'ils comprennent et apprennent à maîtriser leurs pulsions : que ce soit la peur, la colère, l'intolérance ou la violence.

Cette dimension de la citoyenneté doit absolument être prise en compte dans les actions développées pour et avec les jeunes.

A titre d'exemples, on peut penser aux occasions collectives de consommer de l'alcool ou d'autres substances (fêtes, rassemblements musicaux), aux sports collectifs, aux sports extrêmes, à la conduite auto, aux situations de mixité.

Dans tous ces domaines, la collectivité peut compléter ainsi et poursuivre l'éducation donnée par les parents et par le système scolaire.

✓ Citoyenneté et solidarité

Elle peut se construire entre les jeunes eux-mêmes, mais aussi être intergénérationnelle ou s'adresser aux personnes en difficultés économiques et sociales. Les jeunes sont très demandeurs des projets dans lesquels ils peuvent manifester leur solidarité.

✓ Enfin, Citoyenneté et engagement

Il faut développer et soutenir toutes les formes de consultation, participation et d'initiatives des jeunes. Les jeunes souhaitent être entendus et aidés par les adultes pour mener à bien leurs projets et participer à la vie de la cité.

On peut ajouter au titre de la citoyenneté :

- la nécessaire ouverture sur le monde. La mondialisation impose d'y préparer les jeunes et plus particulièrement vers l'Europe.
- et enfin, l'information et la communication. Les caractéristiques techniques et commerciales des médias actuels demandent des citoyens capables d'en avoir une analyse et une utilisation critiques. Les jeunes doivent être le public prioritaire pour cette éducation aux médias.

En résumé, le projet jeunesse peut se reconnaître trois objectifs majeurs :

- accompagner les jeunes dans la construction de leur autonomie,
- développer et améliorer l'accès pour chacun d'eux aux activités qui permettent le développement personnel et la sociabilisation,
- développer l'éducation à la citoyenneté sous toutes ses formes. »

*Pour illustrer ce projet, un DVD, réalisé par les jeunes qui ont participé à l'élaboration du projet jeunesse, est présenté.*

#### Présentation de la 1<sup>ère</sup> partie du DVD

**C. PERRET** précise les points suivants :

« Les modalités de travail mises en œuvre pour faire le diagnostic du projet jeunesse ont permis de recueillir des observations et des propositions très nombreuses et diversifiées, avec une mise en forme difficile.

Complétés par d'autres enquêtes locales, les résultats du projet jeunesse montrent que les jeunes, d'une manière générale, apprécient la diversité et la qualité des actions et des équipements qui existent pour les 13-25 ans à La Roche-sur-Yon... même s'ils souhaitent que la ville soit plus animée, mieux adaptée et plus ouverte à leur présence.

Cependant, les jeunes expriment souvent des difficultés d'accessibilité et d'usage liées aux tarifs, à des problèmes de mobilité, d'horaires et à une information inadaptée à leurs pratiques. Ces revendications recoupent celles d'enquêtes faites au niveau national.

Quant aux professionnels de la jeunesse, satisfaits eux aussi globalement de l'action de la Ville, ils souhaitent tous fortement pouvoir travailler plus ensemble, avec plus de cohérence, sur des objectifs partagés.

Ce qui va vous être présenté ce soir n'est qu'une synthèse très réductrice de la masse d'informations et du travail mené pendant un an et demi. Mais j'espère que la mise en œuvre pourra prendre en compte la richesse des commissions de travail. »

#### Présentation de la 2<sup>ème</sup> partie du DVD

**C. PERRET** déclare :

« Je voudrais revenir rapidement sur la structure de la « politique jeunesse » proposée au terme du projet.

1/ Les politiques sectorielles de la ville. Tous les aspects de la politique municipale sont interpellés par les besoins des jeunes. Beaucoup est déjà fait, mais nous pouvons OPTIMISER : notre organisation technique et politique doit permettre une mise en œuvre des actions dans les meilleures conditions de cohérence et d'efficacité au profit des jeunes.

Cela suppose aussi des articulations fortes et suivies avec tous nos partenaires, en particulier autour des dispositifs institutionnels mis en place par l'Etat, la Région et le Conseil Général si possible.

2/ Quant à l'animation d'un réseau de professionnels, cela paraît peu de choses. Vous seriez surpris de la force avec laquelle les professionnels de la jeunesse expriment leur frustration devant la dispersion des objectifs et des moyens mis en œuvre pour leurs interventions.

3/ Enfin, l'espace jeunes est la réponse à la demande récurrente d'un lieu convivial, identifié pour les jeunes, en centre ville. Mais ce lieu et les possibilités que les jeunes y trouveront doit se construire avec eux ; c'est pourquoi sa mise en place sera progressive. Nous allons d'abord très rapidement installer le CIJ en centre ville et nous souhaitons que progressivement des activités complémentaires viennent enrichir le secteur information de cette structure.

4/ Et bien sûr, pour mettre en œuvre toutes les intentions de cette politique, il faut un chef d'orchestre, une tête de réseau. Ce sera une mission jeunesse permanente, installée au sein de la délégation Solidarité et Développement Social au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006, et qui s'appuiera sur un comité de pilotage pour le suivi et l'évaluation du projet.

En conclusion, je voudrais dire quelques mots de notre responsabilité d'adultes et de politiques.

« Jeunesse, le devoir de l'avenir », tel était le titre du rapport sur la jeunesse commandé par Lionel JOSPIN auprès du Commissariat Général du plan en 2001.

Il est vrai que les jeunes représentent la capacité de renouvellement et d'évolution de toute société. Mais les adultes ne doivent pas oublier que la société est ce qu'ils en font, que les jeunes sont une « production » de cette société et de leur éducation.

C'est donc bien à nous, adultes, qu'incombe la responsabilité politique pleine et entière de fixer les règles et les cadres de la vie collective, mais aussi de faire une place aux jeunes, en tant que jeunes, en attendant que chacun d'eux devienne adulte, dans les meilleures conditions possibles.

Sans oublier toutefois que le monde évolue si vite qu'il n'est pas toujours facile à un adulte de comprendre les comportements et les besoins d'un jeune en 2005, en projetant ce qu'il a été lui-même 40 ans plus tôt.

Il faut donc aussi écouter, entendre les jeunes (et ce n'est pas de la démagogie !).

Cette tension entre jeunes et adultes doit être un élément du dynamisme de notre société.

Pour finir, 2004 a été l'année du Bicentenaire, et il était nécessaire d'asseoir l'identité de la ville sur son histoire assumée... Mais c'est un heureux complément que 2005 se termine par un projet en direction des jeunes, donc de l'avenir de la ville. J'espère que nous saurons être ambitieux, car certaines dépenses faites au profit des jeunes devraient être considérées comme de véritables dépenses de développement.

Juste un dernier mot pour remercier tous les techniciens qui ont travaillé sur ce projet, en particulier Anne JOHNSON, chargée de mission sur ce projet, ainsi que le SPOT pour un travail statistique important. »

**M. DAVID** déclare :

« Il s'agit d'un dossier trop important pour que nous gardions le silence compte tenu de l'intérêt que nous portons aux actions qui sont conduites en direction de la jeunesse.

Monsieur le Maire, Madame la Présidente de la Commission, Chers Collègues de la majorité, les autres ne faisant pas partie des élus qui ont contribué au travail de réflexion engagé à la demande de Jacques AUXIETTE, j'ai bien dit chers collègues de la majorité,

Les documents successifs qui nous ont été adressés en préparation de cette séance du conseil municipal ont le mérite d'explicitier la démarche, comme vous venez de le faire d'une manière très concrète, Mme PERRET, des élus de votre majorité en lien avec ses partenaires privilégiés.

A la lecture de ce document, j'ai bien pris note qu'ils sont l'aboutissement d'une enquête décidée en 2003, impliquant selon les propos tenus en présence de la presse « un grand nombre d'élus... ». Faut-il souligner que les minorités de cette assemblée (la nôtre en l'occurrence, puisque c'est la seule actuellement) ne sont que trop rarement impliquées dans le débat en qualité d'élus et en amont de tels projets.

Sur cet axe de votre politique municipale, je ferai quelques observations sur les constats qui ressortent de la consultation :

➤ Compte tenu de la tranche d'âge observée : 13 à 25 ans (large éventail), les familles, bien que non citées dans les documents, me semblent particulièrement concernées, peut-être le sont-elles davantage encore lorsque les difficultés de la vie rendent plus difficile leur rôle de parent(s) au cours de l'adolescence notamment.

➤ Vous évoquez le besoin de dynamiser un véritable réseau et d'améliorer les partenariats. Bien sûr vous évoquez les maisons de quartier et l'ACYAQ dans le calendrier de mise en œuvre d'un projet dont on ne peut mesurer précisément les contours.

➤ N'êtes vous pas en face de complexité qui en reflète une autre à savoir celle de la transversalité des services, des groupes de travail et des partenariats et aussi des délégations au sein de la municipalité.

A titre d'illustration et plus généralement, j'observe après une lecture « approfondie » du rapport détaillé, que tout en souhaitant la transversalité et une coordination le projet traite des actions de la politique de la Ville en direction de la jeunesse en faisant une totale impasse sur « l'intergénérationnel ».

➤ Or, si le nombre et le pourcentage des 13-25 ans est significatif (20,70 %), celui des seniors est probablement tout aussi important. Pourtant, en d'autres instances tels que le Dispositif Yonnais des Retraités ou lors des négociations des projets sociaux des maisons de quartiers, l'accent est mis sur l'intérêt des liens à tisser ou à développer entre les générations.

Alors pour que nous puissions ultérieurement examiner les propositions concrètes sur les moyens, nous attendons une réponse à ces trois questions :

- ◆ Comment pensez-vous associer ou non notre groupe au comité de pilotage par exemple ?
- ◆ De quelle façon professionnels et institutions comptent-ils ou non associer les parents de ces jeunes ?
- ◆ Comment pourrez-vous éviter les effets de doublon entre la vie des quartiers et une structure centralisée qui dépasse me semble-t-il l'objectif du premier Centre d'Information Jeunesse de la ville de La Roche-sur-Yon.

Nous attendons une réponse à ces questions, faute de quoi nous ne participerons pas au vote de ce projet. »

**Monsieur le Maire** indique que des réponses complètes seront apportées au cours des débats.

**L. GUIBERT** fait l'intervention suivante :

« Les élus du Groupe Communiste à La Roche-sur-Yon saluent le travail effectué sur ce dossier depuis 2 ans et affirment que l'avenir de la ville repose sur l'avenir de sa jeunesse, de ses espoirs et de sa capacité à projeter des constructions futures. Toute cette richesse, nous ne devons pas la canaliser ou l'étouffer, mais lui offrir de véritables opportunités d'agir pour faire évoluer la société.

Sans une véritable politique municipale de la jeunesse, les données qui concernent les jeunes sont éparpillées dans une approche transversale et globale de la politique municipale. Cette approche noie les problématiques spécifiques à la jeunesse ce qui ne permet pas une prise en compte de leurs réalités. Nous pensons qu'il est temps de faire de la jeunesse une population de citoyens à part entière et non une population à part.

Mettre en place un vrai projet de politique jeunesse passe par la reconnaissance de la place des jeunes et de leur rôle moteur pour l'avenir de la société.

L'actualité récente démontre que les questions « jeunesse » doivent être traitées en amont.

En effet, cette population diverse exprime parfois son exigence d'en finir avec la survie, et une partie d'entre elle, son immense inquiétude pour l'avenir et une grande souffrance.

Pour d'autres qui voient dans l'accès aux études une opportunité de promotion sociale, les contraintes financières transforment en problème ce qui devrait ne constituer que l'environnement des études : le financement du logement et des frais liés à la scolarité.

Cependant, quel que soit le statut qu'ils ont dans la société, les jeunes soulignent tous une demande forte d'être reconnus.

On mesure donc toute l'importance de travailler à construire une politique municipale de la jeunesse qui prend en compte le droit à la formation et l'accès à un emploi stable, mais aussi le droit à l'autonomie, à la citoyenneté, à l'ouverture sur le monde, à l'information et à la communication.

Ce projet politique devra donc :

- donner les moyens de la liberté d'expression, sous toutes ses formes ;
- permettre l'appropriation de concepts et de principes essentiels à l'exercice de la citoyenneté ;
- donner le moyen de faire vivre une certaine conception du respect intergénérationnel et de la solidarité du local à l'international ;
- reconnaître l'urgente nécessité de mieux partager la ville dans toutes ses dimensions.

Nous avons la conviction que ce projet municipal jeunesse favorisera l'émergence de pratiques démocratiques nouvelles et de pouvoirs nouveaux dans l'espace public, où les jeunes seront créateurs et co-élaborateurs de la politique municipale de la jeunesse à La Roche-sur-Yon. »

Pour **Monsieur le Maire**, ce qui se fait à La Roche-sur-Yon en terme de petite enfance est assez exceptionnel. Il en est de même en matière de personnes âgées. A ce sujet, puisque le terme « intergénérationnel » a été utilisé au cours des interventions précédentes, Monsieur le Maire donne la parole à F. VIGNAULT pour des éléments relatifs à la politique en direction des personnes âgées.

**F. VIGNAULT** déclare :

« Les élus d'opposition viennent de nous donner leur avis sur le projet jeunesse présenté par ma collègue Claude PERRET. J'ose espérer que cet avis est plus éclairé que celui qu'ils ont osé émettre sur le service d'aides à domicile.

Je constate en effet que les élus de l'opposition ont porté jusqu'ici peu d'attention aux dossiers concernant les personnes âgées, puisqu'ils écrivent n'avoir découvert la décision de transfert du service aux associations que début novembre.

Je constate, et je déplore, car s'ils n'avaient pas attendu les éruptions du Conseil Général sur ce dossier pour s'y intéresser, ils auraient noté que j'ai personnellement présenté ce principe, dans cette enceinte même, lors d'une séance du conseil municipal, le 14 avril 2003 !!! Alors je pose une question, mesdames et messieurs de l'opposition : avant de vous prononcer sur le projet jeunesse, êtes vous bien certains d'avoir bien écouté, et tout entendu, de la présentation de Mme PERRET ?

Mieux, vous condamnez une décision en novembre, qui fut validée par votre groupe en octobre, c'est de la schizophrénie ! J'ai là le compte rendu du CA du CCAS, en date du 25 octobre dernier, qui note la présence de Mme DAVID, représentant le groupe d'opposition. A la question n° 5, qui précise « il convient de se prononcer sur le transfert de l'activité du service d'aide à domicile à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2005 », la question est adoptée à l'unanimité ! A l'unanimité du conseil d'administration, mais pas de votre groupe politique manifestement !

Enfin, sur le fond, je ne reviendrai pas sur le détail des dispositions qui ont été prises par la municipalité pour assurer aux Yonnais un service associatif d'aide à domicile de grande qualité, mais je voudrais dire ici, haut et fort, la réalité quant aux méthodes ahurissantes du Conseil Général :

- c'est un mensonge de dire que le service d'aide à domicile n'existe plus à La Roche sur Yon ;
- c'est un mensonge de dire que la Ville de La Roche-sur-Yon n'est pas solidaire avec ses personnes âgées

Le Conseil Général, chercherait-il à dissuader, en proférant de tels mensonges, les Yonnais de faire appel à ce service ? Mais pourquoi ?

Chaque personne qui fait appel à ce service peut faire évaluer son degré de dépendance, et réclamer son dû, au Conseil Général, au titre de l'APA.

Je rappelle que le Conseil Général reçoit de l'Etat, chaque année, des sommes énormes que le Département est chargé de verser aux personnes âgées en fonction de leur dépendance. Cette mesure de solidarité, nous la connaissons bien, c'est un gouvernement de gauche qui l'a créée. Et le Conseil Général, depuis sa création, n'a eu de cesse de la dénoncer.

Je ne voudrais pas que les personnes âgées soient spoliées de leurs droits parce qu'elles seraient mal informées.

C'est pourquoi je les enjoins fermement, dès qu'elles ressentent le besoin de se faire aider dans les petits gestes de la vie quotidienne, à s'adresser à l'ADAP et à l'ADAFAD, ou à Entour'âge, dont je rappelle que ce fut la première structure de ce type en Vendée, créée par la Ville de La Roche-sur-Yon, et à faire évaluer leur degré de dépendance, et à aller réclamer leur dû au Conseil Général. »

**Monsieur le Maire** précise qu'il ne met absolument pas en cause Mme DAVID, mais que son intervention a simplement donné à la majorité municipale l'occasion de répondre aux propos du Conseil Général dans ce domaine. Pour **Monsieur le Maire**, la Ville de La Roche-sur-Yon est fière de sa politique sociale. A l'inverse, le Département de la Vendée est classé 94<sup>ème</sup> sur 95. Plutôt que d'attaquer la Ville, le Conseil Général devrait avoir honte de sa politique.

**M. DAVID** précise qu'elle ne participera à aucune polémique et qu'elle n'a pas à juger les actes de chacun des membres de son groupe. Sur le point évoqué précédemment, elle rappelle à F. VIGNAULT qu'elle avait fait part de son point de vue, la veille, en présence de Mme PERRET.

Concernant le projet municipal jeunesse, auquel elle attache une grande importance, elle note que sur le fond, après avoir écouté attentivement Mme PERRET, elle n'a rien à ajouter. Elle indique avoir exprimé, la veille, sa solidarité avec la Ville, et rappelle que, dans cette enceinte, une autre opposition de droite depuis 1977, a eu l'occasion de déplorer le passage à la collectivité de la gestion associative des aides ménagères aux personnes âgées. Dans la même logique, elle fait part de sa satisfaction de constater que la vie associative à La Roche-sur-Yon compte encore et que le service a été normalement repris par les associations citées précédemment.

**Monsieur le Maire** souligne l'honnêteté de Mme DAVID dans cette affaire, mais note que certains membres de son groupe devraient être plus prudents dans leurs propos et étudier les dossiers auparavant.

**A. LAPORTE** souhaite intervenir sur la forme. Le débat porte sur le projet municipal jeunesse qui est un projet important comme l'a souligné M. DAVID. Or, et sans que le groupe La Roche au Cœur en ait été informé, le débat porte à présent sur le thème des personnes âgées. Cette pratique, même si elle est habituelle de la part de la majorité municipale (exemple : vœu présenté en début de séance par D. HILLIER sans information préalable) est anormale et ne permet pas au groupe La Roche au Cœur,

à qui on reproche sans aucun fondement de ne pas s'intéresser aux personnes âgées, d'apporter des éléments de réponse.

Pour **P. YOU**, la place des jeunes dans la société et dans la ville est un sujet important qui mérite qu'on y porte une grande attention. Ceci explique l'importance de la période d'élaboration de ce projet jeunesse, dans le cadre d'une démarche exemplaire.

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions en direction de la jeunesse sont mises en œuvre. Certaines actions sont portées par des acteurs qui sont conventionnés avec la Ville. D'autres sont initiées par des partenaires œuvrant notamment dans le domaine du sport, de la culture. Toutes ces actions favorisent l'épanouissement et l'autonomie des jeunes.

La démarche de concertation avec l'ensemble des partenaires dans les différents secteurs d'intervention a été bien menée. Il était important pour la collectivité de redéfinir le cadre de sa politique en direction des jeunes.

Concernant le volet emploi-insertion et accompagnement des jeunes, on constate aujourd'hui que 20 % des jeunes sont chômeurs ce qui entraîne de nombreuses difficultés, notamment en terme de manque d'autonomie de leur part. Certaines structures œuvrent en effet dans le domaine de l'accompagnement social et de l'accompagnement vers l'emploi. C'est le cas par exemple de la Mission Locale. Il est primordial pour la Ville de redéfinir les partenariats avec ces différentes structures. Actuellement, 1 jeune sur 5 suivi par la Mission Locale est en grande difficulté sociale et personnelle (coupure avec les repères habituels, avec le cercle familial...). Il convient donc de pouvoir agir dans un certain nombre de domaines, en particulier au niveau de la vie quotidienne (logement, santé) et de l'accompagnement psychologique. Le projet jeunesse, basé sur le partenariat, va totalement dans ce sens.

Concernant la mission jeunesse : la mise en place de cette mission est importante compte tenu de la nécessité pour la Ville d'avoir une globalité d'intervention pour sa politique en faveur des jeunes. A titre d'exemple, lorsque la création d'une nouvelle zone d'activité excentrée de 3 ou 4 km par rapport au lieu d'habitat est envisagée, les politiques publiques de la ville doivent prendre en considération l'ensemble des difficultés qui peuvent se présenter pour les jeunes, en terme de mobilité et d'accès à l'emploi. La mission jeunesse, en ce sens, doit pouvoir intégrer l'ensemble des éléments pouvant constituer des difficultés pour les jeunes.

Concernant l'espace Jeunes : il existe déjà un certain nombre de lieux pour les jeunes, dans les maisons de quartier, de lieux d'information, de lieux de vie (Espace Prévert, lycées...). L'information qui peut être centralisée au niveau d'un espace jeunes doit ainsi être relayée auprès de différents points d'information jeunesse (PIJ) pour être au plus près des jeunes.

**P. YOU** indique que le groupe des élus Verts approuve totalement ce projet jeunesse élaboré pour les jeunes et avec les jeunes, qui met en cohérence les différentes actions, en s'appuyant sur une mission jeunesse et un réseau de professionnels.

**B. VIOLAIN** fait la déclaration suivante :

« Qu'il y ait eu beaucoup de travail de fait par la commission, c'est évident ; qu'il nous en reste beaucoup à faire l'est tout autant. Je partage l'idée qui a été avancée, à savoir que cette mission jeunesse doit être obligatoirement transversale. L'ensemble de nos politiques publiques doit d'abord se préoccuper de la place faite, dans ce que nous décidons pour La Roche-sur-Yon, aux exigences des jeunes d'aujourd'hui pour leur devenir mais également pour le devenir de la société.

En ce qui me concerne, je ne voudrais pas m'attarder sur ce qui est présenté, mais plutôt évoquer ce que j'appellerais l'enjeu sociétal de cette question.

Mais avant de commencer, je voulais vous annoncer une bonne nouvelle ; La Roche-sur-Yon devrait être, en avril prochain, le théâtre de ce que les jeunes sont porteurs : le talent. En effet, nous accueillerons une initiative régionale décentralisée en avril, intitulée « Les lycéens ont du talent » où 700 à 800 jeunes des lycées de Vendée sont attendus. Cette opération va permettre justement à ces jeunes lycéens de montrer à d'autres jeunes, à la société, ce qu'ils savent faire, ce qu'est leur talent, dans le domaine des arts plastiques, de la danse, des arts du cirque, de la vidéo, du théâtre, de la musique, etc.

« Les jeunes ont du talent », mais ils nous regardent, nous adultes, souvent avec inquiétude. Et finalement, la question qu'ils nous posent c'est « quel monde allez-vous nous laisser ? » Je crois que c'est bien autour de ces questionnements qu'il nous faut réfléchir.

Au-delà des propositions qui sont faites par Claude PERRET, le meilleur service que l'on peut rendre aujourd'hui aux jeunes de ce pays et aux jeunes de notre ville, c'est de rendre populaire l'idée que nous pouvons construire une autre société, et que le capitalisme n'est pas une finalité.

Nous avons tous été jeunes : moi je ne savais pas tagger quand j'avais 18 ans, je ne savais pas non plus graffer, mais à l'époque j'écrivais sur les murs, sur les chaussées, ces mots simples : « soyons réalistes, demandons l'impossible ». Eh bien, le réalisme des jeunes d'aujourd'hui n'est guère différent du nôtre. Ils demandent toujours l'impossible. Et dans leur impossible à eux aujourd'hui, il y a : du respect, un travail, des rêves, en clair ils nous disent : « laisse-moi une chance ». Or, que constatons-nous ? Il y a des mots qui font mal et qui sont portés au quotidien. Les jeunes seraient vus dans leur globalité comme un problème, d'autres seraient, pour reprendre cette fameuse formule, « issus de l'immigration ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Il y a aussi toutes ces campagnes qui visent à culpabiliser, et la dernière période en a été révélatrice. Tout serait la faute des parents qui ne savent pas tenir leurs enfants, serait la faute des enseignants pas assez compétents, serait la faute des fonctionnaires arc-boutés sur leurs privilèges, serait la faute des syndicalistes qui refuseraient toute réforme, serait la faute des chômeurs qui refuseraient l'emploi, serait la faute –et maintenant de plus en plus on l'entend– des jeunes eux-mêmes qui n'accepteraient pas telle ou telle formation.

En fin de compte, tout ce qui peut être perçu comme un repère de société est rendu aujourd'hui coupable. Toute lutte devient un acte criminel, et à commencer par celles que les jeunes eux-mêmes mènent. Par exemple, combien de jeunes lycéens n'ont-ils pas été poursuivis à l'occasion de leur mouvement il y a quelques temps ? Donc, aidons les jeunes mais, je crois, aidons-les d'une manière globale.

La manière dont nous parlons des jeunes, la façon dont nous envisageons de les éduquer, de les intégrer au projet social dans son ensemble, la manière de les reconnaître comme des citoyens à part entière de la République, doit-être systématiquement sous-tendue de la manière dont nous envisageons la ville, la France de demain ; c'est toute la noblesse de l'action politique.

En ce sens, les questions que nous posent les quartiers dits sensibles sont certes sociales, économiques, mais elles demandent en priorité un traitement politique.

Que répondons-nous aujourd'hui à ces jeunes lorsqu'ils nous demandent notre avis sur le haut niveau des inégalités ? Comment remédier à leur sentiment d'injustice, d'exclusion ? Comment répondre à leur exigence de justice, d'égalité, de considération, de respect ?

Par exemple, savez-vous qu'aujourd'hui, dans ce département, il y a 200 jeunes scolarisés de familles dites sans droit, sans papier, et qui tous les matins sont menacés d'être exclus.

Comment voulez-vous que les jeunes se retrouvent dans cette société ? Parce qu'il n'y a pas que les 200 jeunes, tout le monde en parle autour d'eux ! Il y a une véritable solidarité entre la jeunesse.

En ce sens, au travers de leur colère, dans la violence inacceptable, les jeunes font appel aux valeurs républicaines, de justice et d'égalité.

Notre projet municipal doit être, dans ce sens, je le répète, forcément transversal parce que, s'il ne pose pas le débat politique de fond sur ce que constitue l'ensemble du tissu social français, nous risquons de nous exposer à une rupture historique avec tous ces jeunes.

A ce titre, le temps de la formation des citoyens est un enjeu de civilisation considérable. C'est le premier objectif de l'école républicaine, et non pas, comme nous l'entendons trop souvent dire, d'avoir un métier, même si bien sûr avoir un métier est une chose juste.

Encore faut-il bien sûr se poser la question de quel métier il s'agit, et non de présenter un projet de société qui exploite et utilise les jeunes pour des considérations financières.

De ce point de vue, ne faut-il pas s'interroger sur la situation des jeunes dans le département de la Vendée ? Je voudrais prendre quelques chiffres : en 2004 (chiffres officiels), 58 % d'une classe d'âge vendéenne ont été reçus au Bac ; nous sommes loin des 80 % affichés. Les études du rectorat montrent que l'origine sociale est un facteur déterminant. Ainsi, dans ce département, pour les catégories les plus défavorisées atteignant le Bac, plus de 40 % atteignent un Bac pro contre 18 % un Bac général. A l'inverse, pour les catégories les plus favorisées, 37 % atteignent un Bac général contre 10 % un Bac pro.

Aujourd'hui, 3 ans après l'entrée dans la vie active, 31 % des titulaires d'un CAP et BEP sont au chômage, contre 7 % pour ceux qui ont Bac + 2. On voit bien que les inégalités sont extrêmement fortes et si on n'agit pas contre ceci, nous aurons quelques soucis pour demain. De ce point de vue, l'apprentissage à 14 ans, qui est présenté comme la mesure du siècle, est vraiment un moyen pour le politique de se déresponsabiliser de la gestion de l'échec scolaire vers les entreprises.

Si la jeunesse n'est qu'un mot, elle regroupe sous ce terme une large population.

Dans notre société, un modèle unique de jeunes s'est imposé. Celui qui étudie, celui qui consomme, celui qui s'amuse, mais rarement celui qui travaille.

Les jeunes aspirent à une vie festive, à un niveau de consommation important, une vie privée juvénile développée. Les politiques doivent cesser de considérer les jeunes comme une masse sans classe et sans classement, déclinant ainsi des politiques de masse.

Le défi que nous avons à relever ici comme ailleurs, il n'est pas mince : c'est de prendre en compte les besoins, les désirs spécifiques des jeunes dans leur très grande diversité. »

**P. CEREIJO** déclare :

« Beaucoup de choses ont déjà été dites, mais malgré tout je crois qu'un projet comme celui-ci mérite qu'on y porte une attention, comme l'a dit Mme DAVID, et en même temps une certaine solennité, et ce, non seulement par rapport à la démarche, mais aussi et surtout par rapport au regard qui est aujourd'hui porté sur les jeunes.

Certes, il y a des jeunes qui sont en grande difficulté et cela a déjà été souligné lors des interventions précédentes, mais il y a également des jeunes sans souci véritablement important, des jeunes qui ont simplement le souci de la jeunesse, comme nous l'avons vécu.

Ces jeunes ont besoin de sentir que les élus que nous sommes se préoccupent d'eux, avec une attention différente puisqu'il n'y a pas une mais des jeunesses.

Le projet municipal pour la jeunesse qui vient de vous être présenté par Claude PERRET est, comme elle vous l'a dit, un véritable projet de développement social de notre jeunesse yonnaise. Cette démarche est exemplaire, et devrait être reprise au niveau national.

Un développement social qui vise, et c'est notre responsabilité collective d'adultes et d'élus responsables, à offrir à chaque jeune sa chance dans la vie, de devenir à son tour un adulte libre, autonome, responsable et, autant que possible, heureux. Ainsi, ce sont tous les aspects de la vie des jeunes, pris en compte dans la durée, car les besoins évoluent entre 13 et 25 ans, qui doivent être considérés.

Ce projet reflète donc, au-delà des réponses concrètes qu'il présente, notre vision du rôle des adultes dans l'accompagnement des enfants et des jeunes au cours de leur éducation, et notre vision des adultes que nous espérons qu'ils deviendront plus tard. Et c'est bien, quand nous parlons des jeunes, de l'avenir de notre ville, de notre pays, du monde de demain dont on parle, quand nous évoquons la totalité des jeunes qui fondent aujourd'hui notre société et qui sont le socle de notre avenir.

Malheureusement, il faut bien reconnaître que les jeunes yonnais grandissent, depuis quelques années, dans un environnement qui leur est bien hostile. En effet, depuis la prise de fonction des gouvernements de l'actuelle majorité gouvernementale, relayés en Vendée par un président de Conseil Général qui, semble-t-il, n'a jamais été jeune, nous sommes passés de la mise à l'index des nouvelles générations pour usage de musique non mélodique, de stupéfiants et rassemblements sauvages, à des lois leur interdisant de se retrouver en fin de journée au pied des immeubles, pour en arriver aujourd'hui à les traiter d'un mot que je ne veux même pas utiliser, mais que vous avez tous en tête.

Dans le même temps, tous les acteurs de terrain ont noté les coupes sombres dans les subventions aux associations. Et dans le même temps encore, le gouvernement propose aux jeunes des « contrats d'avenir », pour ceux qui ont une formation, avec une mise à l'essai de deux ans. Aux autres, on propose l'apprentissage dès 14 ans, en abaissant sans le dire franchement l'âge obligatoire de la scolarité ! De son côté, Nicolas Sarkozy réclame le dépôt de bilan des ZEP, et le ministre de l'éducation annonce un programme « réussite éducative » qui laisse planer, une fois de plus, le spectre des coupes sombres budgétaires dans les financements déjà accordés. Quand les jeunes écoutent cela, ils doivent se dire « quelle cacophonie ! ».

Pendant ce temps, que se passe-t-il donc à La Roche-sur-Yon ? Eh bien, nous mettons tout en œuvre, avec les personnels municipaux qui sont particulièrement impliqués, en lien avec les associations, avec l'Education nationale, pour assurer l'égalité des chances aux Yonnais : en accompagnant la politique des ZEP avec le contrat éducatif local, avec des structures modernes et adaptées.

La politique menée par la majorité municipale avec constance depuis plus de vingt ans, a, je crois, permis de traiter avec sérénité les quelques événements répréhensibles qui ont eu lieu dans notre ville dans le contexte national *récent* d'émeutes dans de nombreuses banlieues de France. Je voudrais signaler l'unanimité avec laquelle l'ensemble des acteurs présents au quotidien sur le quartier, bénévoles ou professionnels, représentants associatifs, fonctionnaires d'Etat, travailleurs sociaux, animateurs, parents d'élèves et habitants, ont revendiqué leur quartier comme un quartier agréable, où la dimension humaine, le lien social, le respect mutuel sont assez forts pour remettre à leur place quelques actes isolés. Je voudrais là aussi que cette démarche ait lieu au niveau national.

C'est pourquoi il est inadmissible, intellectuellement malhonnête et totalement contraire à la culture républicaine, de voir stigmatiser dans les colonnes du journal d'information ou plutôt de désinformation du Département, financé à prix d'or par les contribuables vendéens, une population qui ne ménage pas son enthousiasme et ses efforts pour créer les conditions d'une vie citoyenne, solidaire et fraternelle.

J'ajouterais qu'aucun quartier, aucun habitant de La Roche-sur-Yon, n'a de leçon à recevoir d'un élu, soi-disant responsable, qui a refusé de mettre en place le service de prévention spécialisée dont la décentralisation lui a confié la charge, qui dénonce la politique de mixité sociale dans les quartiers, politique qu'il appelle mixité ethnique, qui affirme lors de l'ouverture de la dernière session du Conseil Général qu'il n'y a pas besoin de logements sociaux et que le Département ne participera pas au financement de « barres » avec ce ton méprisant qui rappelle les tristes moments de notre histoire. Et il y aurait encore beaucoup à dire. Non, vraiment, les Yonnais n'ont pas de leçon à recevoir du Conseil Général.

Si l'intérêt collectif n'était pas en jeu, si les valeurs républicaines « liberté, égalité, fraternité » n'étaient pas bafouées, on laisserait dire avec indifférence et même avec une certaine compassion pour ceux qui osent tenir des propos indignes au regard de la fonction qu'ils occupent. Mais tel n'est pas le cas et la majorité municipale (et je l'espère une partie de l'opposition municipale) ne baissera pas les bras. Nous avons été élus sur un projet que nous entendons mener, même si nous devons déployer une énergie plus grande qu'ailleurs.

Partout en France, y compris dans les Pays de la Loire, villes-centres et départements savent travailler ensemble au bien commun. La gauche et la droite ce n'est pas pareil. Mais, presque partout, il existe une base commune irréductible, un corpus de valeurs partagées, et c'est la tradition républicaine. Laïcité dont on célèbre actuellement le centenaire, intérêt général, mesure dans les propos, respect des hommes et des femmes élus du peuple, reconnaissance des partenariats financiers. L'histoire nous a montré que dans quelques villes de France cette tradition républicaine n'existait plus : Marignane, Vitrolles, Orange. Je crains que ce soit aujourd'hui aussi le cas de notre département.

Aujourd'hui, parce que le président d'un parti politique veut forcer son destin, et parce qu'il ne décolère pas de voir un socialiste, issu de Vendée, à la tête de la Région, sa colère et son caprice le conduisent à fouler aux pieds tout ce qui fait la grandeur d'être un élu du peuple au service du bien commun. Ainsi il punit les Vendéens et parmi eux les Yonnais. Nous en prenons acte.

Quant à nous, notre motivation reste intacte, et les Yonnais savent qu'ils peuvent compter sur nous. »

**C. PERRET** souhaite évoquer la centralité que représente le nouvel espace jeunesse. Les maisons de quartier n'accueillent aujourd'hui qu'une partie de la jeunesse. En visitant les espaces consacrés à la jeunesse dans d'autres villes de France, on constate que l'existence d'un point central n'est pas contradictoire avec l'animation des quartiers mais au contraire constitue une richesse complémentaire. Il y a un prolongement de la proximité des quartiers. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir sur cet aspect du dossier.

**Monsieur le Maire** estime que les jeunes sont conscients de la richesse de ce qui leur est proposé à La Roche-sur-Yon. Ils ont posé la question de l'accessibilité et il faudra y répondre, comme l'a indiqué P. YOU. La transversalité et la lisibilité sont également des points importants et ce rapport y apporte de nombreuses réponses. **Monsieur le Maire** se félicite du travail accompli. En ce qui concerne la participation de l'opposition municipale à des dossiers importants, et au vu de la qualité du travail en commun accompli par exemple au sein du syndicat Yon et Vie entre la majorité municipale et Mme DAVID, Monsieur le Maire indique à cette dernière qu'il est ouvert à toute participation constructive. A l'inverse, il ne souhaite pas la participation de certains représentants de l'opposition « qui critiquent de façon totalement irresponsable » comme cela a été le cas sur la question du cinéma ou des personnes âgées.

En l'absence de G. COUTURIER, **M. DAVID** propose au Maire sa contribution au nom du groupe d'opposition de la droite républicaine et se rend disponible pour travailler sur une question qu'elle juge importante.

Favorable à cette proposition, **Monsieur le Maire** charge C. PERRET d'organiser ce travail, dans l'intérêt de la jeunesse yonnaise.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 6. Rénovation urbaine de la Zone Urbaine Sensible – Candidature auprès de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU)

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Depuis vingt ans, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est inscrite dans les différents dispositifs de la politique de la ville. Cette politique s'est toujours axée sur une logique de prévention en s'efforçant de travailler à la fois la qualité du cadre de vie et la restauration des liens sociaux entre les habitants des quartiers.

Le projet de renouvellement urbain du quartier Nord s'inscrit dans cette logique et s'organise autour de quatre axes :

- construire une polarité à l'échelle du grand quartier, de la ville et de l'agglomération ;
- assurer le renouvellement et la diversification de l'habitat ;
- développer l'activité en prenant appui sur les équipements et les espaces publics de proximité ;
- recomposer le maillage des quartiers pour désenclaver les équipements existants et assurer les continuités au sein et entre les quartiers.

Ces orientations, inscrites dans une logique de territoire pour le grand secteur concerné, sont conformes à celles énoncées dans la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1<sup>er</sup> août 2003 ; elles se déclinent à travers les actions suivantes :

- réhabilitation de logements,
- déconstruction et reconstruction de logements sociaux,
- résidentialisation,
- requalification des espaces publics,
- renforcement des services et équipements de proximité,
- création de logements privés et de locaux d'activité.

Le conseil est appelé :

- à acter de la volonté de la Ville de s'engager dans la mise en œuvre d'un dossier de rénovation urbaine et de déposer un dossier à l'ANRU ;
- à définir les modalités de la concertation publique.

Le projet est présenté à l'aide d'un diaporama (cf annexe n° 1).

**Monsieur le Maire** souligne les enjeux de ce dossier, identiques à ceux des autres villes de France. De plus, ce projet peut constituer un moteur pour le quartier. Reste au conseil d'administration de l'Office HLM de se prononcer sur ce sujet, ce qui est prévu le 16 décembre 2006. Il a fallu accélérer la constitution de ce dossier pour pouvoir profiter de certains financements. Pour l'instant, seuls les représentants des locataires, les maisons de quartier et les conseils de quartier ont été consultés. Dès que l'OPDHLM validera ce projet, il sera soumis à une consultation publique générale.

**M. DAVID** s'interroge sur le lien entre ce projet et le dossier de projet urbain dans le cadre des problématiques étudiées à l'échelle du Pays.

Selon **Monsieur le Maire**, le dossier ANRU est complémentaire du projet urbain adopté par le conseil municipal en 2004 mais aussi de la réflexion développée à l'échelle du Pays. Il représente surtout la suite logique de la réflexion sur le quartier de la gare (qui a été la première étape du renouvellement urbain) et un complément à la réflexion sur le centre ville.

Ce dossier constitue également une opportunité en terme de financements. Pour autant, ces sommes ne sont pas acquises puisqu'il n'y a aucune certitude sur la participation de l'Etat. Mais il relevait de la responsabilité de la Ville de présenter un projet et de mener les négociations. Les maires de la Communauté de Communes à qui le projet a été présenté se sont montrés relativement favorables, à l'exception du président, et pourraient être prêts à augmenter la participation du pays Yonnais. Ils se rendent compte, en effet, que le patrimoine social de la Ville est utile à l'ensemble du territoire.

**Monsieur le Maire** regrette l'attitude du Département dans ce domaine, d'autant plus que l'accompagnement social relève de son domaine de compétence. Tous les partenaires travaillent de façon exemplaire, sauf le Conseil Général qui demeure absent. Ceci constitue « un scandale politique ». La majorité municipale a la responsabilité d'améliorer le logement social sur la ville, elle en a la capacité. Mais il faudra certainement faire sans le Département. Les chiffres de la DGCL (qui dépend du ministère de l'intérieur) le prouvent : la Vendée, pour l'année 2005, est le 94<sup>ème</sup> département de France en termes de crédits sociaux apportés par habitant. C'est pourquoi, il est navrant de voir le président du Conseil Général attaquer la politique sociale de la Ville. 26 % des Yonnais habitent des logements sociaux et ont besoin de la même qualité de vie que les autres. Cela implique des choix éminemment politiques. Si la Ville investit 12 millions d'euros sur 7 à 10 ans dans

ce projet, elle ne réalisera pas certains autres équipements. La majorité municipale est fière de cette orientation, des HLM de la Ville, de leurs habitants qui sont des Vendéens et des Français comme les autres.

En tant qu'élu du quartier Jean Yole, **G. BOURMAUD** veut faire deux remarques :

- Il est effectivement nécessaire de désenclaver ce quartier et ses espaces publics (école, maison de quartier). Mais une plus grande accessibilité de ces équipements ne doit pas se traduire par une augmentation de l'insécurité liée à l'augmentation de la circulation et des mouvements. Les circulations à mettre en place doivent être particulièrement douces et étudiées avec les habitants du quartier.
- Le dossier apporte une réponse positive quant à la friche Sully. Cet espace fait l'objet de critiques lors de chaque réunion de quartier. C'est un « véritable serpent de mer » non seulement à cause de son état mais aussi du fait de sa non utilisation, notamment par les usagers de la salle omnisports.

La suppression de cette place, l'extension des espaces verts et la construction de logements de bon niveau, sont de nature à densifier le quartier, à amener une population diversifiée et à conforter les équipements publics. De ce point de vue, ce projet est très prometteur pour le quartier Jean Yole.

**Monsieur le Maire** rajoute que le projet présenté constitue un schéma général permettant de définir les équilibres financiers. Il est évidemment susceptible d'évolutions afin de tenir compte des remarques faites.

**M. NARIOO** souligne qu'un doute persiste quant à la réalisation de cette opération. La Ville reste suspendue à la décision de l'ANRU, de l'OPDHLM et du Conseil Général. Il regrette un manque d'engagement des différents partenaires. Or si ceux-ci n'adhèrent pas au projet, la réalisation de ces différents travaux ne pourra être possible qu'à long terme. **M. NARIOO** doute de la participation de l'Etat et considère M. BORLOO comme « un manipulateur » quand il annonce la création de 40 000 logements sociaux alors que seulement 20 000 ont été construits. Il serait donc regrettable qu'on prenne conscience en 2006 que tout le travail réalisé l'a été dans un contexte de « mauvaise foi » de partenaires.

En ce qui concerne les déplacements, dans le cadre d'une telle reconfiguration des zones d'habitat, il faut remettre la voiture à sa juste place : il faut laisser la priorité au citoyen et intégrer dès le départ les transports publics, dans le projet.

**Monsieur le Maire** insiste sur le fait que les projets d'habitat social relèvent de l'Office HLM. Par contre, ils donnent l'occasion d'une réflexion plus globale. C'est pourquoi, quel que soit le devenir du dossier, ce travail n'aura pas été inutile car il permettra d'affiner la stratégie de la Ville.

**B. VIOLAIN** fait la déclaration suivante :

« Ce dossier est conséquent. J'entends ce qui vient d'être dit. Il s'agit bien aujourd'hui de prendre date. Les décisions de réalisation devant venir éventuellement après.

Je voudrais faire deux séries de remarques :

1) Sur les enjeux de la reconstruction des quartiers concernés, sur le sens et le contenu du plan Boorlo.

Nous voulons donc retravailler la ville dans le cadre du Projet Urbain qui a été défini il y a quelques temps.

La ville doit être le creuset d'une mise en commun possible et désirée de toutes les catégories sociales, de toutes les générations, de toutes les cultures. En ce sens la ville est le lieu privilégié pour conjuguer la liberté de chacun et la liberté de tous.

Une ville est un lieu de partage. Ainsi j'ai soutenu l'idée d'une rénovation urbaine qui consisterait à faire davantage se rapprocher le centre ville des grands quartiers Nord, Nord-Est et Nord-Ouest.

Forges-Branly, Jean Yole et d'une certaine manière les Pyramides, La Garenne et Rivoli ont une histoire sociale, une forte identité culturelle. C'est là que finalement La Roche-sur-Yon a trouvé une deuxième vie. L'histoire de ces quartiers se recoupe avec l'histoire récente de La Roche-sur-Yon et avec l'histoire du développement de la Vendée.

La réussite de cette opération de renouvellement urbain est importante car elle aura fatalement une grande dimension départementale. Ces quartiers représentent l'exode rural, l'arrivée en ville d'une classe ouvrière vendéenne avec ses nouveaux "saliés", d'Esswein, de Michelin, de Big-Chief...

L'histoire de ces quartiers, c'est aussi l'histoire des luttes qui se sont développées dans ces grands secteurs industriels.

Pour une bonne part, ce qui fait la spécificité de La Roche-sur-Yon, à savoir la pratique démocratique, est née de ces grands quartiers. Rénover ces grands quartiers, les reconstruire, c'est donc un véritable défi, un véritable challenge. Je souhaite donc que nous engagions avec les populations concernées, et au delà avec toute la population de La Roche-sur-Yon, un dialogue vrai, concret, pour que l'on prenne bien en compte toutes les inquiétudes qui ne manqueront pas de naître.

Il y a parfois deux ou trois générations de familles qui habitent ces quartiers depuis toujours. Il existe donc un véritable ancrage social, un attachement culturel, une forme d'intimité.

Il faut prendre le risque de passer beaucoup de temps à cette concertation.

L'art du vivre ensemble qui se manifeste dans ces quartiers ne doit pas être malmené.

## II) Mon avis sur le plan Boorlo.

Ce plan marque une évolution, voire une rupture par rapport aux dispositifs contractuels qui existaient jusqu'alors.

Deux éléments tendent à modifier en profondeur la nature des politiques gouvernementales :

- d'une part, nous avons à faire à un Etat qui, sous l'impulsion du gouvernement, casse les grandes solidarités nationales, se désengage de ses compétences, et relègue au local l'essentiel de ses missions, dans l'objectif évident d'accentuer les mises en concurrence entre les populations au niveau national.

Ainsi l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine avait retenu, il y a quelques jours, 189 dossiers sur les 751 quartiers classés en Zone Urbaine Sensible. Et d'ores et déjà, il manque 3 milliards d'euros. Ce qui conduit le Président de l'ANRU, J.P. AUDUY, a déclarer qu'il fallait demander aux régions et aux départements, je le cite : *"de participer à cet effort national"*.

- la seconde évolution, c'est la complexité des structures que nous sommes amenés à mettre en place pour gérer ce dossier.

Personne ne va savoir qui va être responsable de quoi :

- Est-ce l'Etat, au travers de l'ANRU ?
- Est-ce l'Office HLM, en tant que service social du logement ?
- Est-ce le département ?
- Est-ce la communauté de communes ?
- Ou est-ce enfin la commune ?

C'est bel et bien un véritable piège qui nous est tendu.

Malgré le financement non négligeable prévu, et qui nous amène effectivement à nous interroger sur l'opportunité de s'engager dans ce processus, nous ne pouvons être qu'inquiets de la dérive idéologique gouvernementale, dont le plan Boorlo n'est qu'une illustration.

Deux appréciations à ce sujet :

- La première c'est que ce dispositif ANRU vise à camoufler un fait majeur : la baisse des crédits pour les politiques de la ville, et pour celles du logement social. Une baisse de 3,2 % est programmée pour le budget 2006.
- La seconde porte sur le rythme et le solde de logements sociaux disponibles. Le taux de couverture, démolition-reconstruction, sera inférieur à 80%. Qui donc va prendre en charge et avec quels moyens financiers les 20% qui manqueront ? Où va-t-on reloger ces familles ?

Tout ceci risque fort de s'inscrire dans deux perspectives extrêmement inquiétantes :

- un sur-loyer, qui va être considéré, et universellement considéré, comme obligatoire.
- l'accélération de la mise en débat et au vote des députés, du projet de loi du ministre de la cohésion sociale, qui porte sur la privatisation des Offices HLM.

En conclusion, je resterai donc extrêmement attentif et très prudent quant au développement de ce dossier. »

Pour **Monsieur le Maire**, ce dossier va être l'occasion de constater, après les événements de novembre dans les banlieues, si le gouvernement va réellement mettre les moyens annoncés dans ce type de projet. La Ville assume ses responsabilités en aidant l'OPDHLM à monter son projet et en créant les conditions pour recomposer ces quartiers. Les HLM sont historiquement importants. Ils font partie du patrimoine de la Ville et doivent être montrés comme tels. La présentation de la Ville aux nouveaux arrivants devrait les intégrer.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **2. Réalisation d'un programme de 15 logements – Zone de La Maison Neuve des Landes – Participation financière de la Ville**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La SA d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH lance la construction d'un programme de 15 logements à caractère social à La Maison Neuve des Landes. La Ville souhaite participer financièrement à ce projet comme elle le fait depuis 1997 sur les opérations d'amélioration du parc locatif social. Il est donc proposé au conseil d'approuver le versement d'une participation de 3 050 € par logement soit 45 750 €

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **3. Réalisation d'un programme de 22 logements – Rue Boileau**

### **A – Participation financière de la Ville**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La SA d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH souhaite construire 22 logements à caractère social rue Boileau. Afin de garantir l'équilibre de l'opération, il est proposé au conseil d'attribuer une participation de 3 050 € par logement soit 67 100 €

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **B – Garantie d'emprunt à la SA d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Afin de financer la construction de ces 22 logements locatifs, la SA d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie. Les caractéristiques du prêt PLUS sont les suivantes :

- montant : 1 490 000 €
- garantie accordée : 30 % soit 447 000 €
- durée : 35 ans
- taux : 3,15 %

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **4. Réalisation d'un programme de 17 logements – Domaine de Longchamp à L'Annexe**

### **A – Participation financière de la Ville**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La SA d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH projette la réalisation d'un programme de 17 logements à caractère social, situé « Domaine de Longchamp » à L'Annexe. Afin d'alléger la charge financière de cette opération, la Ville se propose d'attribuer une participation de 3 050 € par logement soit 51 850 €

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **B – Garantie d'emprunt à la SA d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Afin de financer ces 17 logements, la SA d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et demande à la Ville sa garantie. Le conseil est appelé à approuver cette garantie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- type de prêt : PLUS
- montant : 1 691 000 €
- garantie accordée : 30 % soit 507 300 €
- durée : 40 ans
- taux : 3 %

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **5. Garantie d'emprunt à l'OPDHLM de la Vendée pour le financement de 22 logements et 9 garages – Boulevard Louis Blanc**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Afin de financer la construction de 22 logements et 9 garages, boulevard Louis Blanc, l'OPDHLM de la Vendée se propose de contracter un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations et demande à la Ville sa garantie. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette garantie dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 1 100 000 €
- garantie accordée : 30 % soit 330 000 €
- taux d'intérêt : 3,15 %
- durée : 35 ans

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **7. Logement social - Compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Ce rapport a pour objet d'informer la Ville sur les points suivants :

- caractéristiques des programmes de logement social construits par ORYON ;
- résultats de la gestion de ce patrimoine pour l'exercice 2004 ;
- prévisionnel comptable pour les cinq exercices suivants ;
- trésorerie prévisionnelle ;
- incidence pour la Ville des résultats des opérations conventionnées pour les cinq prochains exercices.

Le patrimoine est constitué de 39 opérations de logement social dont 25 bénéficient du dispositif de conventionnement avec la Ville mis en place en 1997. Ces opérations représentent un patrimoine géré de 848 logements. La totalisation des résultats des programmes conventionnés au titre de l'exercice fait ressortir une perte de gestion de 141 876 € à recevoir de la Ville. Les résultats prévisionnels cumulés des opérations apparaissent déficitaires. Ces résultats s'inscrivent dans une période de déséquilibre pour les opérations conventionnées avec la Ville amorcée déjà en 2002. Ainsi pour 2005, il ressort à ce jour un besoin prévisionnel de 408 000 €.

**Monsieur le Maire** profite de cette présentation pour indiquer que la nouvelle direction d'ORYON apporte une dynamique extrêmement positive à la SEM, dans tous les domaines d'activités, ce dont il se félicite.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **8. ZAC Belle Place 2 – Compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité relatif à la convention publique d'aménagement**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Par délibération du 4 décembre 2003, la Ville a confié à la SAEML ORYON l'aménagement du secteur de Belle Place 2, par le biais d'une convention publique d'aménagement. Conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Ce compte rendu fait apparaître pour l'exercice 2004 une participation communale de 534 000 € HT.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **9. Opération « Les Petites Bazinières » – Compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité relatif à la convention publique d'aménagement**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Par délibération en date du 5 février 2003, le conseil municipal a approuvé les termes d'une convention publique d'aménagement avec la SAEML ORYON pour l'aménagement du secteur « Les Petites Bazinières ». Conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération

au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours. Le bilan de l'opération arrêté au 31 décembre 2004 laisse apparaître un coût d'objectif de 2 179 000 € HT. La Ville ne verse aucune participation mais a décidé de réaliser parallèlement un giratoire d'accès à la zone sur l'avenue Aliénor d'Aquitaine.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **10.ZAC « La Roche Sud » – Compte rendu annuel de la SAEML ORYON à la collectivité relatif à la convention publique d'aménagement**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

L'opération d'aménagement de « La Roche Sud » a été confiée à la SAEML ORYON sous la forme d'une convention publique d'aménagement lors de la séance du conseil municipal du 2 octobre 2002. Conformément à l'article L 300-5 du code de l'urbanisme, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

L'analyse du bilan financier prévisionnel laisse apparaître des recettes estimées à 10 702 000 € HT.

La participation de la Ville, dont le versement est prévu en 2008, est désormais estimée à 1 242 000 € HT.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **11.Opérations de logements à caractère social - Baux emphytéotiques entre la Ville et la SAEML ORYON – Avenants**

*Rapporteur : Claude PERRET*

La Ville de La Roche-sur-Yon participe financièrement aux opérations d'amélioration du parc locatif social depuis 1997. Une grande partie des opérations de logements à caractère social effectuées par la SAEML ORYON est réalisée sur des terrains mis à disposition par la Ville de La Roche-sur-Yon sous forme de baux emphytéotiques, afin de permettre un faible niveau des coûts de maîtrise des charges foncières.

La société ORYON est soumise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, à de nouvelles normes comptables dont la principale incidence est la modification de la durée d'amortissement de son parc de logements sociaux.

Afin de pouvoir respecter ses obligations légales, la SAEML ORYON sollicite de la Ville de La Roche-sur-Yon un allongement desdits baux jusqu'à l'échéance des périodes d'amortissement de ses constructions.

Il est proposé au conseil d'approuver la conclusion d'avenants aux baux emphytéotiques avec ORYON pour les 30 opérations concernées.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **12.Prise en considération d'une opération d'aménagement – 9, 9 bis, 11, 13 rue de Saint-Hilaire**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à prendre en considération l'opération d'aménagement sur le site appartenant actuellement à M. RAYNARD (garage Renault) situé 9, 9 bis, 11, 13 rue de Saint Hilaire, afin que le projet prenne en compte les objectifs suivants :

- la réalisation de logements dont la typologie favorisera l'accueil de familles en centre ville ;
- la réalisation d'au moins 15 % de logements à caractère social ou intermédiaire au sein de l'opération immobilière ;
- la réalisation d'un maximum de places de stationnement en parking souterrain. L'opération devra prévoir un nombre de places de stationnement supérieur aux besoins réglementaires exigés par le POS et, dans la mesure du possible, offrir des places de stationnement pour les riverains sous une forme à déterminer (location ou vente).
- la recherche de création d'une liaison douce vers les propriétés situées à l'arrière, notamment celle de l'OPDHLM.

Pour **Monsieur le Maire**, par cette délibération, la Ville impose certaines contraintes aux aménageurs. Il profite de cette remarque pour corriger certains propos lus dans la presse. Dans le cadre d'une concertation conduite par la Ville, il n'est pas question de pénaliser les propriétaires des terrains à

vendre mais plutôt d'encadrer les aménageurs afin d'éviter qu'ils ne profitent de la situation. L'article fait à ce sujet dans un journal local était « un peu faussé ».

**J. SOULARD** indique que contrairement à ce que certains pouvaient penser, les contraintes que la Ville impose, par le biais des prises en considération, ne posent pas de difficultés aux promoteurs qui intègrent les éléments demandés dans leurs projets.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **13. Révision des tarifs de la participation pour raccordement à l'égout**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

La commune de La Roche-sur-Yon a institué, en octobre 1977, la participation pour raccordement à l'égout en application des dispositions de l'article L 1331-7 du code de la santé publique. Une révision des tarifs s'effectue chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Le taux d'augmentation projeté est de 2,5 %.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **14. Acquisition de terrains à la société Espaces Ferroviaires Aménagement – ZAC Zola**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Au terme de la convention d'aménagement de la ZAC Zola signée le 4 novembre 2003 avec la société Espaces Ferroviaires Aménagement, il a été convenu que la Ville réaliserait le réaménagement et l'élargissement de la rue Emile Zola et de l'impasse Gustave Flaubert, étant précisé que cette assiette foncière comprise dans la ZAC et nécessaire aux travaux serait cédée gratuitement par l'aménageur à la Ville. Pour permettre le début des travaux, il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition à titre gratuit d'un ensemble de parcelles d'une superficie totale de 2 729 m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **15. Cession d'un terrain à la société Espaces Ferroviaires Aménagement – ZAC Zola**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La société Espaces Ferroviaires Aménagement est en charge de l'aménagement de la ZAC Zola, conformément à une convention signée avec la Ville le 4 décembre 2003. Dans le cadre de ces travaux, la société a sollicité la Ville pour acquérir une parcelle de 11 m<sup>2</sup>, située boulevard Lavoisier. Il est donc proposé au conseil d'approuver cette cession pour un montant de 32 € HT/m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **16. Cession d'un terrain au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée – ZAC des Oudairies**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession au profit du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vendée d'un terrain situé ZAC des Oudairies, d'une contenance de 15 000 m<sup>2</sup>, dans le cadre du transfert de la Maison des Communes. Le prix de vente est fixé à 500 000 € HT net vendeur.

**M. NARIOO** s'interroge sur le nombre de salariés de la Maison des Communes. En effet, il est nécessaire de préparer les déplacements induits par ce déménagement. Il rappelle le cas de la DDA qui s'est installée boulevard Leclerc. Les salariés qui vont déjeuner au restaurant interadministratif ont désormais des trajets plus longs. Il faut donc anticiper les problèmes de déplacement qui peuvent être générés par le déménagement d'une entreprise.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **17. Cession de terrains aux riverains – Avenue des Marais**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession d'une parcelle aux riverains de l'avenue des Marais à la Généraudière. Ce terrain est contigu aux fonds de parcelles des 5 riverains concernés. La cession concerne une surface totale de 300 m<sup>2</sup> et se fera au prix net vendeur de 14 € le m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **18. Cession de terrains aux riverains – Rue Emile Bauman**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Deux riverains de la rue Emile Bauman ont manifesté leur volonté d'acquérir un terrain, propriété de la Ville et contigu à leur propriété. Il est donc proposé au conseil de céder 42 m<sup>2</sup> à M. MINAUD et 40 m<sup>2</sup> à M. BARBEAU pour un prix net vendeur de 14 € le m<sup>2</sup>.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **67. Création d'un établissement public de coopération culturelle – Adoption des statuts – Désignation des représentants de la Ville**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

**G. BOURMAUD** fait une déclaration préliminaire :

« Les rapports qui suivent démontrent, s'il en est encore besoin, que la politique culturelle de la Ville de La Roche sur Yon s'appuie largement sur les associations, par ailleurs très dynamiques dans le secteur culturel comme dans les autres aspects de la vie municipale.

L'Etablissement Public pour la Coopération Culturelle (EPCC) est une formule de partenariat public-privé qui allie les avantages des deux modes de gestion. Il permet notamment d'intégrer dans le conseil d'administration 6 associations, qui pourront ainsi participer à la déclinaison de notre projet culturel autour du cinéma et de l'image.

Nous proposons aussi à l'approbation du conseil municipal 8 conventions qui illustrent les objectifs, les moyens et les évaluations définis contractuellement avec 8 associations yonnaises.

En dehors de l'association de gestion de la Scène Nationale Le Manège et de l'association de gestion de la salle de musiques actuelles Le Fuzz'Yon, qui sont 2 outils associatifs extrêmement importants de notre politique culturelle, ce sont 13 conventions d'objectifs, totalisant plus d' 1.700.000 euros (95 %) de subventions en 2005, qui nous lient ainsi à ces acteurs indispensables de l'animation yonnaise.

A un moment où beaucoup s'interrogent, légitimement, sur les finalités et les résultats de nos actions, je voudrais également en un mot évoquer les bénéfices tirés d'une politique culturelle ambitieuse.

Tout d'abord, dans une approche étroitement économique et concernant essentiellement l'événementiel, des statistiques nationales font apparaître que lorsque nous investissons 1 euro dans l'animation structurée, nous recevons 1,7 euro en retour, secteurs commerce, tourisme, hôtellerie et restauration compris. Encore ne tiens-je pas compte du soutien indirect ainsi donné à l'emploi culturel. Or, aux Etats-Unis, on sait aujourd'hui que les industries culturelles se placent au 2<sup>ème</sup> rang, juste derrière le secteur automobile.

Mais naturellement, la culture ne se résume pas à une dimension consumériste. La culture, c'est ajouter de l'intelligence, c'est donner du sens à des citoyens aujourd'hui passablement perturbés.

Si je reviens un instant sur les événements tragiques qui ont atteint les banlieues de nos villes et plus particulièrement au geste criminel qui a blessé le quartier Jean Yole, malheureusement déjà stigmatisé, je constate que les enseignants, les parents d'élèves et même les enfants ont eu en la circonstance un comportement particulièrement digne et responsable.

J'y vois là la trace qu'ont pu laisser dans ce quartier 15 ans de ZEP, 10 ans de Contrats Ville et Temps Libres, d'ateliers culturels divers et de coopération avec les institutions culturelles de la ville.

L'effet n'est pas immédiat mais dans le temps. Et j'invite à se souvenir d'une phrase de ROOSEVELT, aujourd'hui peinte sur le fronton d'une école maternelle de Nantes : « la culture coûte cher ? essayez l'ignorance ».

La Ville de La Roche-sur-Yon, la Ville d'Aubigny et la Ville des Clouzeaux proposent de créer, sans limitation de durée, un Etablissement Public de Coopération Culturelle exerçant un service public à

caractère industriel et commercial régi selon les articles L 1431.1 et suivants et R 1431.1 et suivants du CGCT, pour la mise en place d'un projet culturel coordonné en faveur du cinéma en lien avec les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et éducatifs.

Ce mode de gestion, créé par la loi du 4 janvier 2002, a pour ambition de permettre aux collectivités et à leurs groupements, avec ou sans l'Etat, de gérer des services publics culturels en coopération, qu'ils soient d'intérêt local, départemental, régional. Ce mode de gestion peut permettre une meilleure individualisation du service public culturel et apparaît comme un gage de financements pérennes de la part des partenaires.

Les statuts de cet EPCC sont également soumis au vote des trois collectivités. L'EPCC sera créé par arrêté préfectoral.

Le conseil d'administration de l'EPCC est composé notamment du Maire de La Roche-sur-Yon, commune siège de l'établissement, et de représentants des villes membres. Pour La Roche-sur-Yon, il est proposé de désigner 7 représentants : G. BOURMAUD, P. CEREIJO, A. LEBOEUF, Y. BURNELEAU, F. BERNIER, N. CHABOT, L. GUIBERT.

**JP. GALLOCHER** fait l'intervention suivante :

« Pourquoi pas en effet à La Roche-sur-Yon, la création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle ?

C'est un type d'établissement qui commence à susciter un certain intérêt de la part des acteurs locaux, en particulier parce qu'il semble faciliter à la fois, la coopération entre l'Etat et les Collectivités Locales, et les relations entre les différents partenaires. Il reste néanmoins que les expériences sont encore peu nombreuses et manquent de recul, et que l'absence de certains textes essentiels ne permet pas de se faire une idée complète sur le sujet.

De plus, nous sommes le 14 décembre et je ne suis pas sûr que d'ici le 15 janvier la procédure très lourde de la nomination de son Directeur puisse se dérouler complètement.

Ceci étant, ce choix appelle plusieurs remarques de notre part:

- ❖ Sur son périmètre géographique d'abord : le choix des communes d'AUBIGNY et des CLOUZEUX confirme, s'il en était besoin, votre volonté de créer une intercommunalité parallèle. Nous sommes résolument contre ce type de stratégie de contournement qui, tôt ou tard, contribuera à affaiblir tout le monde, et nous réaffirmons notre souhait de voir ce dossier étudié en toute sérénité par l'ensemble des composantes de la Communauté de Communes du Pays Yonnais et sur des données économiques et financières actualisées.
- ❖ Sur sa vocation, ensuite : créer un établissement de ce type simplement pour y loger l'activité cinématographique de la Ville, me paraît vraiment insuffisant, voire inintéressant, si l'on ne réfléchit pas, dès maintenant, à la manière d'y intégrer la plupart des activités culturelles en place ou à venir, pour en faire **LE** véritable outil de développement culturel de la collectivité.
- ❖ La troisième et dernière remarque, et la plus importante : quel que soit le choix de la structure et le projet culturel qu'elle peut abriter, il est clair que le problème d'un cinéma en centre ville, demandé par les Yonnais, n'est résolu, ni par la création de cet EPCC, ni par le projet de rénovation du Concorde que vous comptez y loger en priorité. Ce projet, nous l'avons dit à plusieurs reprises, est coûteux et inadapté, et ne répond ni aux attentes de nos concitoyens en termes de loisir ni à leurs souhaits en terme d'animation du centre ville.

Nous nous abstenons donc sur ce projet de création d'EPCC, dès lors que, avant même qu'il ait vu le jour, on donne à cet établissement une vocation et une ambition aussi orientées et limitées. »

**Monsieur le Maire** évoque le périmètre concerné par l'EPCC. Cet établissement est ouvert à toutes les communes qui souhaitent travailler avec la Ville. La liste évoluera. Pour l'instant, « le débat intercommunal est corseté par le MPF ». Aujourd'hui, la Ville est heureuse de travailler avec Aubigny et Les Clouzeaux.

**G. BOURMAUD** considère que le domaine d'action de l'EPCC, à savoir la gestion des salles et la politique d'animation autour du cinéma est suffisant pour justifier de l'activité de cet établissement. Par ailleurs, l'existence d'un cinéma dépend du bâtiment d'accueil, d'une structure modernisée qui permet de recevoir des spectateurs dans de bonnes conditions. Il faudra également mettre en place une politique d'animation et de création de réseaux, de relations avec le public scolaire, associatif et les comités d'entreprises. Quant au respect du calendrier, l'appel à candidature pour le directeur de l'EPCC a effectivement déjà été lancé. Le dépôt des candidatures peut se faire jusqu'au 31 décembre 2005.

**Monsieur le Maire** rappelle que, si la Ville intervient, c'est pour répondre à une défaillance du secteur privé. La Ville n'a pas vocation à occuper tout le champ culturel, au contraire. Elle n'est là que pour soutenir les acteurs culturels et associatifs.

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES**

## **68. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Pirate »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

La Ville soutient les actions d'animation urbaine ainsi que la création artistique locale au travers de différents dispositifs. Elle mène aussi une politique d'action culturelle pour favoriser la participation de tous les publics à la vie culturelle et artistique.

L'association « Pirate », créée en 1989, œuvre principalement dans deux directions : la création et la diffusion de spectacles de théâtre, l'animation culturelle à travers l'organisation d'événements festifs et culturels.

A partir de ces objectifs communs, la Ville et l'association « Pirate » ont décidé de signer une convention d'objectifs culturels. La convention porte notamment sur les points suivants :

- la Ville s'engage à apporter une aide au fonctionnement global de l'association (mise à disposition de bureaux, subventions) ;
- l'association s'engage à organiser le festival « Les Zygomates », manifestation des arts de la rue, en 2006 et 2008, avec l'aide technique de la Ville ;
- l'association s'engage à créer au moins un spectacle par an, qui sera diffusé à La Roche-sur-Yon en lien notamment avec les associations de quartier.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **69. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Vents et Marées »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

La Ville de La Roche-sur-Yon et l'association « Vents et Marées » sont liées par une convention d'objectifs triennale qui arrive à échéance au 31 décembre 2005.

En fonction du bilan réalisé entre les deux parties, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention qui s'inscrit à la fois dans la permanence des objectifs généraux définis dans les précédentes conventions et dans la nécessité de réaffirmer les actions développées par l'association.

Au titre des objectifs généraux, l'association poursuivra les actions de formation à la pratique théâtrale en milieu scolaire et développera la coopération entre les compagnies du théâtre et les établissements d'enseignement. L'association contribuera au développement de pratiques adultes théâtrales à travers « Les Tréteaux Yonnais ».

Au titre des actions, l'association réaffirme la mise en œuvre chaque année de rencontres théâtrales en direction des lycées de La Roche-sur-Yon et du département (Printemps théâtral). Tous les trois ans, elle organise à La Roche-sur-Yon une rencontre internationale (Festival international du théâtre jeune en langue française) dont la prochaine édition aura lieu en 2008.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la Ville s'engage d'une part à verser à l'association une subvention annuelle de fonctionnement complétée par une subvention supplémentaire l'année du Festival international. D'autre part, la Ville mettra à disposition de l'association à titre gratuit des locaux à usage de bureaux dans un immeuble situé rue Haxo en lieu et place des locaux actuels du théâtre municipal.

La nouvelle convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et ce pour une période de trois ans.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : M. NARIOO en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY**

## **70. Convention de développement culturel entre la Ville et l'Association de quartier du Pont Morineau**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

La Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association de quartier du Pont Morineau sont liées par une convention de mission d'intérêt général et par une convention de développement culturel. Cette dernière arrive à échéance le 18 décembre 2005.

En fonction du bilan réalisé entre les deux parties, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention de développement culturel pour une période de un an, qui s'inscrit à la fois dans la permanence des objectifs généraux définis dans les précédentes conventions et dans la nécessité de réaffirmer les actions développées par l'association.

L'association s'engage à proposer une saison artistique sous forme de cabarets, qui contribue à l'élargissement des publics et à organiser un temps fort annuel, conçu comme un événement de centralité, privilégiant la rencontre entre les habitants et les artistes.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la Ville s'engage à verser à l'association une subvention annuelle de fonctionnement.

Il est proposé au conseil d'approuver cette convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, dans l'attente de la reconduction de la convention d'intérêt général qui doit être mise en place à la fin de l'année 2006.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **71. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Chœur Roland de Lassus »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

L'association « Chœur Roland de Lassus » a été fondée en 1972 pour promouvoir le chant choral amateur. La Ville de La Roche-sur-Yon et l'association « Chœur Roland de Lassus » sont liées par des conventions d'objectifs successives depuis 1994.

Il est proposé de mettre en place une nouvelle convention qui s'inscrit à la fois dans la permanence des objectifs généraux définis dans les précédentes conventions et dans la nécessité de réaffirmer les actions développées par l'association.

L'association s'engage à poursuivre son action dans la promotion du chant choral et à développer un travail de qualité encadré par les intervenants professionnels. Elle organisera deux concerts par saison artistique et participera chaque année à la Fête de la musique.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la Ville s'engage d'une part à verser à l'association une subvention annuelle, et d'autre part à permettre l'utilisation des locaux de l'ENMDAD pour les répétitions de l'association, selon les modalités définies annuellement par la direction de l'école.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : M. LABROUSSE**

## **72. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Arts en herbe »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

L'association « Arts en herbe » créée en 1993, a pour objectif de promouvoir l'éveil musical et artistique des enfants dès 3 ans, par l'organisation de cours et de stages tout au long de l'année.

Il est proposé au conseil d'approuver une convention avec l'association, qui s'inscrit à la fois dans les objectifs généraux définis par les statuts de l'association et dans la volonté de la Ville de soutenir les actions développées par l'association.

L'association s'engage à poursuivre son action dans la promotion de l'éveil musical auprès d'un public scolaire et extra-scolaire et à développer un travail encadré par des intervenants professionnels.

Pour la mise en œuvre de ces actions, la Ville s'engage à verser annuellement à l'association une subvention d'objectifs. Elle mettra également à disposition gracieuse l'auditorium de l'ENMDAD, selon les modalités définies annuellement par la direction de l'école.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **73. Convention d'objectifs entre la Ville, l'association « La Soulière » et l'association « UPCP Métime »**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

La population de La Roche-sur-Yon est porteuse d'une culture et d'une identité culturelle se situant dans l'ensemble poitevin. Cette culture constitue un patrimoine culturel régional qui mérite d'être reconnu, conservé et diffusé.

« La Soulière », membre de l'Union pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes-Vendée (UPCP Métime) fait partie du réseau de la Maison des Cultures de Pays de Parthenay reconnu par le ministère de la Culture comme centre des musiques traditionnelles et des arts de la parole pour le centre-ouest de la France.

L'association « La Soulière » intervient autour des champs suivants :

- une mission de collecte, de conservation et de valorisation du patrimoine culturel poitevin et de la mémoire populaire ;
- une mission pédagogique et de formation par l'organisation de stages, de cours, d'ateliers et de conférences ;
- une mission de création dans les domaines du spectacle vivant (danse, musique, conte...) et de diffusion de la culture régionale.

La Ville de La Roche-sur-Yon, qui affirme depuis 1982 sa volonté de promouvoir cette culture régionale, a décidé de renouveler la convention d'objectifs contractée avec l'association « La Soulière » et l'association « UPCP Métime », en date du 17 décembre 2002 et qui prévoit notamment la mise à disposition de locaux au lieu-dit « Moulin Sec » et le versement annuel de subventions.

La convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **74. Convention de mise à dispositions de locaux, de moyens matériels et financiers entre la Ville et l'Association de gestion et d'animation du centre Fuzz'Yon**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Il est proposé au conseil une nouvelle convention avec l'Association de gestion et d'animation du centre Fuzz'Yon. La Ville et l'association constatent ainsi leur volonté commune de poursuivre le développement des activités liées à la musique.

La Ville a décidé de conforter la mission d'intérêt général confiée à l'association sur le soutien et le développement des pratiques des musiques actuelles.

Dans ce cadre, l'association intervient autour des missions suivantes :

- création et diffusion artistiques, principalement des musiques actuelles,
- insertion de jeunes professionnels dans les métiers liés à la scène et au spectacle,
- formation musicale et accueil des pratiques amateurs.

Outre l'organisation d'activités dans les locaux qui lui sont confiés, l'association a vocation à collaborer avec les autres acteurs du développement local de la Ville (Scène nationale Le Manège, service culturel, Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique, maisons de quartier, etc).

Afin de mettre en œuvre ces missions, la Ville met à disposition de l'association, à titre gratuit :

- des locaux situés rue Pasteur et rue Sadi Carnot,
- du mobilier et du matériel pédagogique,
- un poste de secrétariat,

et alloue une subvention annuelle d'objectif et une subvention exceptionnelle pour le festival « Microcosm ».

L'association s'engage à :

- proposer une programmation artistique conforme aux objectifs des scènes de musique actuelle,
- organiser chaque année le festival « Microcosm ».

Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

**G. BOURMAUD** rappelle qu'en principe cette convention est tripartite puisque l'Etat (DRAC) doit intervenir également. Or cette convention doit être renouvelée depuis 2 ans, preuve supplémentaire du désengagement de l'Etat, notamment à l'égard des Scènes de Musiques Actuelles.

**JP. GALLOCHER** souhaite savoir si le problème de trésorerie qu'a connu l'association il y a quelques mois a pu être réglé.

**G. BOURMAUD** confirme qu'un concours exceptionnel avait été envisagé sous réserve d'études approfondies mais n'a pas été nécessaire grâce à un redressement net des finances de l'association.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prennent pas part au vote : G. BOURMAUD, P. CEREIJO au titre du pouvoir donné par F. BERNIER**

## **75. Festival de cinéma « En route vers le monde » - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association de gestion du centre culturel Le Manège**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Dans le cadre du budget primitif 2005, le conseil municipal a attribué une subvention de 235 930 € à l'association de gestion du centre culturel Le Manège pour l'organisation du Festival de cinéma. L'attribution de cette subvention a fait l'objet d'une convention. Le résultat financier faisant apparaître un déficit consécutif à une moindre réalisation des partenariats publics et privés par rapport au budget prévisionnel, et conformément aux dispositions de la convention, il est proposé d'attribuer à l'association de gestion du centre culturel Le Manège une subvention complémentaire de 40 000 € et de conclure un avenant à cette convention.

**A. LAPORTE** fait l'intervention suivante :

« Comme chaque année, et après la clôture du Festival de Cinéma « EN ROUTE VERS LE MONDE », on doit une nouvelle fois discuter de l'attribution d'une subvention complémentaire !

Une nouvelle fois, et comme chaque année, de manière redondante, le résultat financier de ce festival, fait apparaître un déficit qui serait « *consécutif à une moindre réalisation des partenariats publics et privés par rapport au budget prévisionnel...* ».

Est-ce à dire que ces partenaires ne sont plus intéressés par ce festival ?

Ce festival s'apparente à un gouffre financier depuis sa création.

Déjà, lors d'une intervention de M. Jean-Pierre GALLOCHER en février 2003, notre Groupe dénonçait le procédé classique que votre majorité avait de recourir systématiquement à l'obtention d'importantes subventions complémentaires.

Ainsi, rappelez-vous, pour l'année 2002, une rallonge de 40.000 € avait été accordée à l'association de gestion du centre culturel Le Manège, portant la participation de la Ville à la somme de 238.672 €.

Pour 2005, la participation de la Ville devait s'effectuer à hauteur de 235.930 €.

Or, avec cette subvention complémentaire sollicitée, la participation de la Ville serait de 275.930 €!

Il est dès lors légitime de se poser la question de savoir si un tel festival, systématiquement déficitaire, a véritablement un avenir devant lui.

Cette opération s'avère de plus en plus coûteuse et les contribuables yonnais ont quelques raisons de se poser certaines questions.

Ainsi, on nous annonçait lors de la commission n° 4, 17 000 spectateurs en 2005 contre 14 000.

Mais, la majorité reste plutôt muette sur la proportion des entrées payantes par rapport à celles gratuites.

Aujourd'hui, la création d'un EPCC a été décidée englobant les Villes de LA ROCHE SUR YON, LES CLOUZEUX et AUBIGNY ; cet EPCC va devoir gérer le festival.

Quelle implication sur la subvention de la Ville cette création va avoir ?

Est-ce que les Communes des CLOUZEUX et d'AUBIGNY vont aussi recourir à cette méthode de subventions et dans quelles proportions ?

Il est bien évident que tout porte à penser que les coûts d'exploitation dudit festival iront en s'accroissant.

Tout ceci manque de rigueur.

Pour toutes ces raisons, notre Groupe s'opposera à l'attribution de la subvention complémentaire proposée. »

**G. BOURMAUD** cite deux des raisons du déficit :

- la location de salles pour 6 000 € ;
- le désengagement de la DRAC pour 10 000 €

Suite à l'interrogation de l'opposition municipale, **Monsieur le Maire** précise que, dans le cadre de l'EPCC, seuls les Yonnais paieront pour des manifestations organisées à La Roche-sur-Yon uniquement. Il s'agit d'un partenariat pour mieux faire les choses. Quant au festival « En route pour le

monde », il s'avère très bien classé en terme de fréquentation par rapport aux autres festivals organisés dans des villes de taille similaire en France. Pour autant, la majorité municipale reste attentive pour que son coût corresponde à l'impact de l'événement.

**Monsieur le Maire** ironise sur le fait que l'opposition n'ait que peu de choses à critiquer dans l'action municipale, puisque seuls le festival et la campagne contre les étourneaux font l'objet de critiques.

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**27 VOIX POUR**

**6 VOIX CONTRE**

**Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, G. BOURMAUD, P. CEREIJO en son nom et au titre du pouvoir donné par F. BERNIER, P. YOU au titre du pouvoir donné par F. CARITAN, JP. GALLOCHER**

**J. SOULARD** profite de cette allusion à la campagne d'effarouchement des étourneaux pour évoquer les deux interventions de l'opposition municipale sur ce thème. Lors du lancement de l'opération, la majorité a d'abord été accusée de faire n'importe quoi. Dans un second temps, dans la tribune de l'opposition de Roche Mag, il y a été annoncé qu'il n'y avait plus d'oiseaux en ville. Il faut savoir que cette campagne était innovante, suivie par des scientifiques, car il fallait démontrer qu'on pouvait faire sortir les étourneaux de la ville. Aujourd'hui, on les retrouve en grande partie sur le secteur Petites Bazinières/Etablières. Mais il reste des oiseaux en ville, que ce soit des étourneaux (mais dans des quantités tout à fait acceptables), des pigeons ou d'autres variétés. L'opération a donc fonctionné. Reste à voir ce qui se passera au retour des migrateurs, à l'arrivée des nichées.

## **76. Convention de partenariat entre la Ville et EDF-GDF Distribution Vendée pour la réalisation de graffs sur le mobilier EDF**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Partageant des préoccupations communes et riches des expériences conduites ces dernières années, la Ville de La Roche-sur-Yon et EDF-GDF Distribution Vendée (EGD Vendée) souhaitent poursuivre leur partenariat visant à maintenir en bon état l'aspect des édifices publics et des équipements de mobilier urbain, en facilitant l'intégration harmonieuse des installations nécessaires à la distribution de l'électricité et du gaz naturel dans l'environnement visuel.

En aménageant et décorant les transformateurs EDF en milieu urbain, il s'agit donc pour la Ville de La Roche-sur-Yon et EGD Vendée :

- d'améliorer le cadre de vie des riverains,
- de lutter contre les incivilités (tags et graffitis disgracieux) en recourant à l'expression artistique.

Les deux partenaires se sont accordés pour poursuivre la décoration de postes de transformation électrique situés sur le territoire de la Ville de La Roche-sur-Yon pour un montant estimé à 4 500 €. Il est donc proposé au conseil d'approuver une convention entre la Ville et EGD Vendée, fixant le rôle respectif des partenaires pour la période décembre 2005/décembre 2006, EDF participant financièrement à hauteur de 2 500 €.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **77. Elimination de documents des collections des bibliothèques**

*Rapporteur : Gilles BOURMAUD*

Dans le cadre de la gestion des collections des documents de la médiathèque, le conseil municipal est appelé à approuver le déclassement d'ouvrages en vue de leur élimination.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

*Suspension de séance : 20 h 20*

*Reprise à 21 h 20*

## **19. Convention entre la Ville et la SAFER relative à la surveillance et à la maîtrise foncière**

*Rapporteur : Robert REMAUD*

Dans le cadre de ses missions d'aménagement foncier de l'espace rural, la SAFER Poitou-Charentes est en mesure d'apporter son concours aux collectivités territoriales pour conduire des opérations de réserves foncières nécessaires à la réalisation de leurs projets ayant une incidence sur le territoire rural.

La commune de La Roche-sur-Yon doit obtenir la maîtrise foncière des espaces nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement de son territoire, notamment ceux induits par la réalisation du contournement Sud de la ville et de ses raccordements aux réseaux routiers.

La SAFER, de par sa vocation d'aménageur foncier de l'espace rural reconnu par ses statuts, est en mesure de proposer par convention des prestations permettant d'atteindre cet objectif.

A ce titre, la Ville a confié à la SAFER par voie de conventions :

- en date du 2 novembre 1994, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 1994, une mission de surveillance des aliénations de fonds agricoles permettant d'agir par voie de préemption ;
- en date du 7 mai 1998, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 25 mars 1998, une mission de maîtrise foncière comprenant la constitution de réserves foncières et d'acquisitions en milieu rural par voie de négociation amiable. Cette dernière convention arrive à échéance le 31 décembre 2005.

Il est apparu utile de reconduire et de regrouper les missions confiées à la SAFER en proposant une nouvelle convention à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, pour une durée dont l'échéance ne pourra excéder le 31 décembre 2011.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la nouvelle convention à intervenir avec la SAFER Poitou-Charentes pour la maîtrise du foncier sur la commune de La Roche-sur-Yon portant, pour le compte de la commune, mission :

- de surveillance et d'information des aliénations de fonds agricoles,
- de constitution de réserves foncières,
- de négociation amiable des acquisitions.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **20. Transfert des compétences « Eclairage » et « Signalisation lumineuse » au SYDEV**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

La procédure de modification des statuts du SYDEV et des syndicats locaux adhérents, lancée par la délibération du Comité syndical en date du 30 juin 2004, a été approuvée par délibération lors de l'assemblée générale en date du 15 février 2005.

Monsieur le Préfet a pris un arrêté portant modification des statuts du SYDEV en date du 24 mai 2005.

L'article 7 de ces statuts donne compétence au SYDEV pour exercer la maîtrise d'ouvrage en matière d'éclairage et de signalisation lumineuse, ceci afin d'apporter une sécurité juridique aux communes adhérentes par rapport à l'application du code des marchés publics, et notamment au regard des limites strictes imposées par le droit à la concurrence. Cette compétence est une compétence à la carte.

Conformément à cet article, la commune peut choisir de transférer les compétences selon l'une des deux options suivantes :

- soit la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public, d'illuminations, d'éclairage des infrastructures sportives et/ou de signalisation lumineuse, accompagnée de la maintenance préventive et curative et du fonctionnement de ces mêmes installations ;
- soit la maîtrise d'ouvrage seule de tous les investissements sur ces installations.

Il est proposé au conseil de transférer au SYDEV la maîtrise d'ouvrage seule de tous les investissements sur les installations d'éclairage public, d'illumination, d'éclairage des infrastructures sportives et de signalisation lumineuse.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **21.Travaux d'aménagement de la desserte ferroviaire de la zone industrielle des Ajoncs – Prolongation de la déclaration d'utilité publique du 22 mai 2001 – Demande auprès du Préfet**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Par arrêté en date du 22 mai 2001, Monsieur le Préfet de la Vendée a déclaré d'utilité publique les travaux d'aménagement de la desserte ferroviaire de la zone industrielle des Ajoncs pour une durée de cinq ans. Il est proposé au conseil de solliciter auprès de Monsieur le Préfet une prolongation de cette déclaration d'utilité publique pour une nouvelle durée de cinq ans.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **22.Mise en place de voiries adaptées aux circulations douces – Demande de subvention**

*Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN*

Dans le cadre de sa politique du développement du cycle sur son territoire, la Ville de La Roche-sur-Yon cherche à mettre en place une continuité cyclable sur tout le pentagone, par le biais de la pose de quatre passerelles au bord des ponts Neuf et Brethé qui surplombent l'Yon. Le coût estimé de l'opération est de 185 000 € HT ; la réalisation est prévue pour fin 2006/début 2007.

De plus, la Ville souhaite réaliser une voie en site propre pour les cycles sur le boulevard Gaston Defferre, dans l'optique de mettre en place une liaison sûre, lisible, rapide et confortable entre le centre universitaire de la Courtaisière et le pentagone (centre ville). Ce cheminement, via la rue Ramon, permettra par ailleurs de desservir de nombreux équipements (école, ANPE, ASSEDIC, gare routière).

Le coût estimé de l'opération est de 55 000 € HT ; la réalisation est prévue pour début 2006. Afin de financer ces deux grands projets qui s'inscrivent dans ses priorités, la Ville se propose de solliciter l'aide financière de la Région dans le cadre du contrat urbain, qui est susceptible de participer à hauteur de 100 000 € HT.

**M. NARIOO** souhaite attirer l'attention du conseil sur la notion de sécurisation. La Ville aménage des infrastructures afin de faciliter les déplacements pour l'ensemble des utilisateurs. Mais en aucun cas la sécurité ne peut être assurée par les seules infrastructures. Hélas, récemment un accident sur la voie publique a provoqué la mort d'une personne mal-voyante. Les associations se sont émues, comme la municipalité. Pour autant, toutes les infrastructures n'empêcheront pas le risque de ce type d'accident. Chacun est responsable de sa propre sécurité et de celle des autres. Les infrastructures doivent être aménagées pour que les déplacements se fassent dans les meilleures conditions, en évitant d'aggraver les risques, mais cela n'empêche pas le risque.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **23.Modification du chemin rural de l'Olivière aux Fontenelles résultant de la construction de la voie nouvelle RN 160 – Convention entre la Ville et l'Etat**

*Rapporteur : Robert REMAUD*

Suite à la construction de la voie nouvelle RN 160, le conseil municipal est invité à se prononcer sur les conditions de l'entretien ultérieur du chemin rural de l'Olivière aux Fontenelles, sur la section modifiée remise à la Ville. Une convention entre l'Etat et la Ville fixant ces dispositions sera soumise au conseil.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **24.Surtaxes eau et assainissement – Tarifs 2006**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

Chaque année, le conseil municipal fixe la tarification des surtaxes eau et assainissement. Les évolutions proposées pour l'année 2006 sont présentées ci-après :

		Evolution	Surtaxe 2006 (euros)	Surtaxe 2005 (euros)
EAU POTABLE	Surtaxe liée à la consommation	2 %	0,0649	0,0636
	Abonnement compteur de 15 mm	2 %	1,92	1,88
ASSAINISSEMENT	Surtaxe liée à la consommation	10 %	0,1733	0,1575
	Abonnement pour un branchement	10 %	2,02	1,84

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## 25. Convention entre la Ville et l'association ELISE pour la gestion de l'Espace Info-Energie

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

L'Espace Info Energie, porté par l'association ELISE et soutenu par la Ville de La Roche-sur-Yon et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), a pour objectif de sensibiliser et d'informer les Yonnais notamment sur les thèmes de l'environnement, de l'habitat et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

La création et la gestion de cet espace d'information ont été soutenues par la Ville avec la mise en place d'une convention d'une durée de trois ans. Au vu des résultats positifs de cette structure (en terme de nombre de contacts, de prise de rendez-vous, de déplacements, de participation à différentes manifestations...), il est proposé de poursuivre cette action et de conclure une nouvelle convention avec l'association ELISE, pour une durée de deux ans.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## 26. Délégations de services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement – Avenants aux contrats

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

La Ville dispose de deux contrats de délégation de service public avec la Compagnie Générale des Eaux, l'un pour l'eau potable sous forme de concession datant de 1936, et l'autre pour les eaux usées sous forme d'affermage datant de 1978.

Un nouvel avenant au contrat de délégation pour la gestion des eaux usées de la ville doit être conclu afin de modifier le périmètre d'affermage confié au délégataire, suite notamment à la modification du nombre de postes de refoulement à prendre en charge, mais aussi suite à la création d'un système d'assainissement des eaux usées pour le village de La Guibretière.

Un nouvel avenant au contrat de délégation pour la gestion de l'eau potable de la ville doit également intervenir pour deux modifications. L'une correspond au changement de base de l'indice Vu (véhicule utilitaire) qui apparaît dans la formule de variation de tarif du concessionnaire et la deuxième à une modification du périmètre de concession confié au délégataire, suite à la mise en place du pompage d'eau brute de la carrière des Coux qui permet de renvoyer de l'eau directement dans le barrage de Moulin Papon.

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion de ces deux avenants.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## 27. ParcEco 85 – Convention entre la Ville et la société des Autoroutes du Sud de la France pour l'utilisation d'une mare

*Rapporteur : Michel NARIOO*

La Ville de La Roche-sur-Yon va réaliser prochainement la zone d'activités « ParcEco 85 » à proximité immédiate de l'échangeur de La Roche-sur-Yon Est se raccordant à la RD 948. ParcEco 85 est divisé en trois secteurs dont une zone B comprise entre l'autoroute A 87, la RD 948 et la RD 101 A. Une partie des eaux pluviales de cette zone s'évacue dans une mare située à proximité de la gare de péage au nord de la zone.

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion d'une convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la société des Autoroutes du Sud de la France pour la gestion de cette mare.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

## **28. Elaboration d'un contrat d'agglomération eau potable et assainissement en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne – Déclaration d'intention de la Ville**

*Rapporteur : Charles BOURGOIN*

Un contrat d'agglomération a pour objet la restauration de la qualité des eaux des cours d'eau traversant la ville (Yon, Ornay, Riallée...), la fiabilisation du système d'assainissement ainsi que la pérennisation de la ressource en eau de la ville.

Dans ce cadre, la Ville doit s'engager à réaliser les travaux d'assainissement des eaux usées et d'eau potable définis dans un programme hiérarchisé pluriannuel selon un échéancier convenu avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Pour sa part, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne contractualise son aide financière pour ce même programme pluriannuel. Ce contrat comprend deux parties : une liée à l'eau potable et l'autre liée à l'assainissement.

Le conseil municipal est appelé à faire connaître son intention d'élaborer un contrat d'agglomération eau potable et assainissement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **29. Fourniture d'enrobés – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Pour la fourniture d'enrobés, la Ville a lancé une procédure d'appel d'offres sous forme de marchés à bons de commande. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 25 novembre 2005, a retenu les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT MINI (TTC)	MONTANT MAXI (TTC)
1. Enrobés à chaud	ATLANT'ROUTE (Poiré-sur-Vie)	30 000 €	120 000 €
2. Enrobés à froid	KLEBER MOREAU (Pouzauges)	3 000 €	12 000 €
3. Enrobés denses à froid	SCREG OUEST (St Herblain)	20 000 €	80 000 €

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **30. Nettoyage et entretien des bâtiments – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Pour assurer le nettoyage et l'entretien des bâtiments communaux, la Ville a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous forme de marché à bons de commande.

La commission d'appel d'offres du 25 novembre 2005 a retenu les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT MINI (TTC)	MONTANT MAXI (TTC)
1. Entretien des bâtiments	SAMSIK – SAS II	40 000 €	160 000 €
2. Nettoyage des vitres	SAMSIK – SAS II	40 000 €	160 000 €

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **31. Prestations d'inventaire et de diagnostic du patrimoine arboricole de la Ville – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres sous forme de marchés à bons de commande, pour des prestations d'inventaire et de diagnostic du patrimoine arboricole. La commission d'appel d'offres, le 25 novembre 2005, a retenu le cabinet Pierre GRILLET avec un montant minimum de 40 000 € HT et un montant maximum de 160 000 € HT. Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **32. Fourniture de carburants et fioul en vrac – Lot n° 1 : fourniture de carburants – Marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Pour assurer l'approvisionnement en carburants et fioul des services municipaux, une procédure d'appel d'offres ouvert a été réalisée en vue de conclure des marchés à bons de commande pour chacun des lots. Plusieurs marchés (3 maximum) peuvent être conclus pour chacun des lots afin de remettre les titulaires en compétition à chaque commande. La procédure se décomposait en 2 lots :

- lot 1 : fourniture de carburants en vrac pour le CTM (environ 190 000 l/an),
- lot 2 : fourniture de fioul (environ 140 000 l/an).

Lors de la séance du 21 septembre 2005, le conseil a autorisé la signature des marchés pour le lot n° 2 avec les entreprises CPO et BRETECHE. Le lot n° 1 a été déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres. Il a donc fait l'objet d'une procédure négociée.

Le conseil est donc appelé à prendre acte de cette nouvelle procédure et à autoriser la signature des marchés pour le lot n° 1 avec les sociétés CPO et BRETECHE.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **33. Mise en œuvre d'un plan de déplacement entreprise au sein des services municipaux : le plan d'amélioration des déplacements des agents de la mairie (PADAM)**

*Rapporteur : Michel NARIOO*

La Ville de La Roche-sur-Yon s'engage en faveur du développement des transports alternatifs à la voiture. Dans ce cadre, et pour ses agents, elle initie un Plan Déplacements d'Entreprise appelé PADAM (Plan d'Amélioration des Déplacements des Agents de la Mairie). L'objectif est d'encourager l'utilisation de nouveaux moyens de transport lors des trajets domicile-travail et des trajets professionnels (vélo, marche à pied, transport en commun, covoiturage).

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver les 7 actions définies dans ce plan de déplacements d'entreprise ;
- prendre en charge 50 % de l'abonnement aux transports en commun urbains de ses agents (abonnement Pass'Yon mensuel de la STY) ;
- financer une étude sur l'autopartage ;
- mettre à disposition des cartes STY dans chaque direction de la mairie ;
- acquérir des vélos pour les déplacements professionnels ;
- approuver le coût global estimé pour l'année 2006 à 10 000 € afin de mettre en œuvre ces actions.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **34. Homologation des tarifs des transports urbains – Année 2006**

*Rapporteur : James VARENNES*

Les tarifs des transports urbains pour l'année 2006 sont transmis au conseil municipal pour homologation. Ces tarifs augmentent en moyenne pondérée de 2,012 %. L'augmentation interviendra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le conseil municipal devra également décider d'inclure dans la contribution forfaitaire de la Ville pour 2006, une somme de 20 000 € HT représentant la perte de recettes de la STY compte tenu de la limitation de l'augmentation de ces tarifs.

**J. VARENNES** souhaite replacer cette délibération dans le contexte politique et économique national. La loi de finances 2006 du gouvernement ne correspond en rien aux attentes des Français. Notamment, le budget des transports est un véritable « trompe l'œil ». C'est la continuité d'une conception ultralibérale des transports. Ce budget représente une parfaite rupture démocratique. Ainsi la France ne consacre que 3 % de son PIB à ce domaine alors que de nombreux pays européens y consacrent le double. Pire, ce budget ne constitue en rien une tentative de rééquilibrage des modes les moins nuisants et les plus économes en énergie. L'intérêt des modes alternatifs est réduit à un simple slogan. Les collectivités locales sont une fois de plus abandonnées par l'Etat dans un secteur où les investissements sont lourds et nécessitent des délais d'amortissement longs. Sur le volet économique, avec la hausse du prix du pétrole, le surcoût d'exploitation généré pour un réseau

comme celui de La Roche-sur-Yon est de 100 000 €. La loi Fillon supprimant les emplois aidés provoque aussi des difficultés. Les tarifs 2006 ont été fixés dans ce contexte.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **35. Déploiement du haut débit dans les zones d'activités économiques – Cession de terrains à France Télécom – Boulevard de l'Industrie et rue Guillaume de Machaut**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Le conseil est appelé à approuver la cession à France Télécom de 2 terrains nécessaires à l'implantation des installations techniques pour le déploiement du réseau haut débit :

- une parcelle de 54 m<sup>2</sup>, située rue Guillaume de Machaut ;
- une parcelle de 94 m<sup>2</sup>, située boulevard de l'Industrie.

Le prix de vente est fixé à 25 €/HT/m<sup>2</sup> net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **36. Cession d'un immeuble industriel à la société DN 1 – Boulevard de l'Industrie**

*Rapporteur : Monique RODDE*

Le conseil municipal est appelé à approuver la vente au profit de la société DN 1 d'un immeuble commercial d'une contenance de 3 743 m<sup>2</sup>, occupé par les Etablissements BROSSETTE BTI, au prix net vendeur de 250 000 €.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **37. Usine relais n° 35 – ZAC de Belle Place – Contrat de crédit-bail avec la SAS Trait d'Union**

*Rapporteur : Patrick YOU*

Le conseil municipal est appelé à consentir un contrat de crédit-bail au profit de la SAS Trait d'Union sur les biens immobiliers situés ZAC de Belle Place, rue Flemming, constituant l'usine relais n° 35.

Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

- durée : 12 ans
- valeur vénale des biens immobiliers : 249 985 € HT
- loyer mensuel HT : 1 698,84 € en cas d'obtention de la subvention d'investissement départementale de 12 %  
1 949,57 € si cette subvention d'investissement départementale n'est pas accordée
- valeur résiduelle : 1 404 € HT

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

### **38. Extension de l'atelier relais n° 6 – Avenant n° 3 au contrat de crédit-bail avec la société NAULLET**

*Rapporteur : Monique RODDE*

Afin de répondre aux demandes de l'entreprise NAULLET, la Ville a décidé d'agrandir l'usine relais n° 6. Les travaux concernent une extension des locaux de 815 m<sup>2</sup> et la construction de deux plates-formes de stockage de 800 et 400 m<sup>2</sup>.

L'entreprise NAULLET désire apporter une modification au programme envisagé : elle souhaite une extension plus importante des locaux (3 travées supplémentaires soit 444 m<sup>2</sup> en plus des 815 m<sup>2</sup> prévus) en contrepartie de la non réalisation des plates-formes de stockage.

Cette évolution entraîne une réduction de l'investissement financier qui passe de 293 637 € HT à 228 909 € HT qu'il convient d'adapter par voie d'avenant au contrat de crédit-bail en cours.

Les caractéristiques financières de l'avenant au contrat de crédit-bail précédemment approuvé par le conseil municipal du 21 septembre 2005 seront donc remplacées comme suit :

- montant du loyer complémentaire : 1 880,83 € mensuel
- durée : 59 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006

- échéance : 30 novembre 2010
- valeur résiduelle à l'échéance : 150 000 €

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **39. Achat, location, gestion de chapiteaux – Marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Joël SOULARD*

Considérant d'intérêt général le développement économique et commercial sur son territoire, la Ville de La Roche-sur-Yon mobilise, chaque année, au cours du mois de mars, les entreprises locales et régionales dans le cadre d'une foire-exposition annuelle sur le site des Oudairies. La Ville offre à la population locale la faculté de bénéficier du moyen de comparer les services et les produits dans un même lieu pour user dans les meilleures conditions de son droit à faire jouer la concurrence.

Par ailleurs, la Ville s'est dotée d'infrastructures permettant d'accueillir de telles manifestations dont elle souhaite promouvoir l'usage. Des structures complémentaires telles que des chapiteaux sont nécessaires.

La Ville propose donc :

- soit d'acquérir ces chapiteaux et en confier la gestion à un prestataire privé  
Ainsi, pendant la période de la foire-exposition et des salons à thèmes à caractère économique et pour la durée nécessaire au montage et démontage des structures, le prestataire mettra à disposition, gratuitement, les structures achetées par la Ville.  
En dehors de cette période, évaluée à 31 jours, l'exploitant fera son affaire des chapiteaux qui lui seront mis à disposition. Il en assumera également le stockage.  
Il s'engagera toutefois à verser à la Ville une partie des recettes qui correspond à l'amortissement annuel des matériels pendant la durée du contrat.
- soit de louer ces chapiteaux.

Pour la réalisation de ces prestations, une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée, décomposée en 3 lots :

Lot n° 1 – Achat de chapiteaux (neufs ou occasion)

Lot n° 2 – Location de chapiteaux

Lot n° 3 – Gestion des chapiteaux

La commission d'appel d'offres en date du 14 octobre 2005 a déclaré l'appel d'offres ouvert infructueux.

Une nouvelle procédure a été lancée pour l'ensemble des lots.

La commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2005 a attribué le marché à l'entreprise SEMAF de Mouilleron-le-Captif pour le **lot 2 « location de chapiteaux »** sur les bases suivantes :

<b>MONTANT €HT non contractuel sans le fuel (base 10 000 m<sup>3</sup>)</b>			
<b>Solution de BASE</b>		<b>Solution VARIANTE</b>	
<b>chapiteaux 2500 m<sup>2</sup> à 3750 m<sup>2</sup> avec petites structures</b>		<b>avec possibilité d'un chapiteau de 4000 m<sup>2</sup></b>	
5 jours	10 jours	5 jours	10 jours
203 650	221 475	215 850	234 925
Fuel pour chauffage 0,75 €HT / litre			

Les deux solutions, (base et variante) sont retenues. L'expression précise des besoins, en fonction des exposants, fera l'objet de bons de commande. La durée de ce marché est fixée à un an avec possibilité de reconduction annuelle pour une durée de trois ans.

Les lots 1 « achat de chapiteaux » et 3 « gestion des chapiteaux » sont déclarés « sans suite ».

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de cette procédure et à autoriser la signature du marché.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **40. Délégation de service public pour la gestion de la pépinière d'entreprises – Tarifs 2006**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

A l'issue de la procédure de délégation de service public, le conseil municipal, lors de sa séance du 2 octobre 2002, a désigné la SEM Roche Développement devenue SAEML ORYON comme délégataire

de service public pour la gestion de la pépinière d'entreprises, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Les tarifs 2006 proposés par le délégataire sont soumis à l'approbation du conseil.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, M. NARIOO au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, F. ORDONNEAU au titre du pouvoir donné par JY. DAVIAUD, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par F. CARITAN, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD en son nom et au titre du pouvoir donné par G. COUTURIER**

**41. Délégation de service public pour l'organisation, la gestion et l'exploitation de la foire exposition annuelle et activités annexes (salons à thèmes à caractère économique) – Tarifs 2006**

*Rapporteur : Monique RODDE*

Par délibération du 7 juillet 2005, le conseil municipal a confié l'organisation, la gestion et l'exploitation de la foire exposition et activités annexes (salons à thèmes à caractère économique) à la SAEML ORYON, par voie de délégation de service public, pour une durée de 6 ans.

Les tarifs appliqués par le délégataire sont révisés annuellement. Le conseil est donc appelé à approuver les tarifs 2006, proposés par la SAEML ORYON, à savoir :

Foire exposition : entrée gratuite le lundi 13 et le vendredi 17 mars 2006

entrée payante à 4 euros (pour les plus de 18 ans) les samedis 11 et 18 mars et les dimanches 12 et 19 mars 2006

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, M. RODDE, C. PERRET, J. SOULARD, M. NARIOO au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, F. ORDONNEAU au titre du pouvoir donné par JY. DAVIAUD, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par F. CARITAN, B. VIOLAIN, L. CAILLAUD en son nom et au titre du pouvoir donné par G. COUTURIER**

**42. Admission en non valeur de produits irrécouvrables**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

A la demande du Trésorier Principal, il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur des produits n'ayant pu être recouverts (montant minimum, carence, intéressé parti sans laisser d'adresse...) pour un montant de 4 647,46 euros.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**43. Convention solidaire de développement économique entre la Communauté de Communes du Pays Yonnais et la Ville – Reversement de la taxe professionnelle – Transfert du Centre de gestion des exploitations agricoles**

*Rapporteur : Robert REMAUD*

Le Centre de gestion des exploitations agricoles installé à La Roche-sur-Yon a transféré son activité dans la zone intercommunale de Beaupuy. La taxe professionnelle payée par cette société va donc désormais être perçue par la Communauté de Communes du Pays Yonnais dans le cadre de la taxe professionnelle de zone. La CCPY et les 15 communes qui la composent ont approuvé en 1998 un « code de bonne conduite » qui prévoit le reversement d'une partie du produit de la taxe à la commune d'origine. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de reversement pour les montants suivants :

- 10 653,50 € au titre de 2005
- 5 326,75 € au titre de 2006
- 3 196,05 € au titre de 2007

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **44. Convention solidaire de développement économique entre la Communauté de Communes du Pays Yonnais et la Ville – Reversement de la taxe professionnelle – Transfert de l'entreprise SODEM**

*Rapporteur : Monique RODDE*

La société SODEM installée à La Roche-sur-Yon a transféré son activité dans la zone intercommunale de Beaupuy. La taxe professionnelle payée par cette société va donc désormais être perçue par la Communauté de Communes du Pays Yonnais dans le cadre de la taxe professionnelle de zone. La CCPY et les 15 communes qui la composent ont approuvé en 1998 un « code de bonne conduite » qui prévoit le reversement d'une partie du produit de la taxe à la commune d'origine. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de reversement pour les montants suivants :

- 3 524 € au titre de 2005
- 1 762 € au titre de 2006
- 1 057,20 € au titre de 2007

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **45. Convention entre la société nationale de chemin de fer (SNCF) et la Ville pour l'acquittement du versement transport**

*Rapporteur : James VARENNE*

Dans le cadre d'une harmonisation entre les différentes autorités organisatrices de transport (AOT) et la SNCF, a été défini un protocole aboutissant à la rédaction d'une convention cadre. La convention précise les conditions de calcul du versement transport dû par la SNCF et le remboursement des sommes versées pour les agents itinérants exclus de l'assiette au titre des exercices 2003, 2004 et 2005.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **46. Décisions modificatives – Exercice 2005 – Budget principal et budgets annexes**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

La décision modificative a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire en cours d'exercice, en dépenses et en recettes sur le budget principal et les budgets annexes, toutes sections confondues. Elle comporte des inscriptions nouvelles et des virements de crédits.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal s'équilibre comme suit : le total des opérations budgétaires s'élève à 2 125 975,42 euros (document ci-annexé).

**QUESTION ADOPTEE PAR**

**33 VOIX POUR**

**7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES**

#### **47. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2006**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Le vote du Budget Primitif 2006 est prévu en mars 2006.

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser l'ordonnateur à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits et doit rester dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

OBJET	IMPUTATION	MONTANT
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>4 486 100 €</b>
Etudes diverses d'urbanisme	2031.820	15 000 €
Matériel et outillage d'incendie et de secours	21568.020	4 000 €
Autres matériels et outillage techniques	2158.020	4 600 €
Matériel de transport	2182.020	87 500 €
Matériel de bureau et matériel informatique	2183.020	150 000 €
Divers travaux bâtiments municipaux	2313.020	250 000 €
Aménagements de studios de danse Lycée Pierre Mendès France	2313.311	120 000 €
Réhabilitation du cinéma de centre ville Le Concorde	2313.314	1 835 000 €
Programme eaux pluviales	2315.811	320 000 €
Divers travaux de voirie	2315.822	150 000 €
Effacements de réseaux	20417.822	150 000 €
Travaux aménagements l'Annexe	2315.824	50 000 €
<b>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b>		<b>26 000 €</b>
Programme eau potable	2315	26 000 €
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>		<b>188 000 €</b>
Programme eaux usées	2315	188 000 €
<b>BUDGET ANNEXE ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</b>		<b>100 000 €</b>
Divers travaux bâtiments industriels et commerciaux	2313.93	100 000 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 48. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Chaque année, une subvention d'équilibre inscrite au budget primitif de la Ville est versée au Centre Communal d'Action Sociale. Cependant, le CCAS ne disposant pas d'un fonds de roulement suffisant pour faire face aux dépenses de début d'année, il est proposé au conseil de décider du versement d'une subvention de 730 000 € pour le démarrage de l'exercice 2006.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 49. Réalisation d'une résidence universitaire rue de la Simbrandière – Attribution d'une subvention d'investissement complémentaire à la SAEML ORYON

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention d'investissement complémentaire de 22 646 € à la SAEML ORYON pour la réalisation d'une résidence universitaire à l'angle du boulevard des Etats-Unis et de la rue de la Simbrandière.

A la demande de L. CAILLAUD, **Monsieur le Maire** précise que cette subvention est due à une augmentation du coût du projet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 50. Personnel municipal – Créations, suppressions de postes

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est demandé au conseil de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux résultant notamment d'avancements de grade, de promotions internes, de mobilités ou de postes supplémentaires. Cette liste compte 85,13 créations et 84,48 suppressions équivalent temps complet.

Le conseil est également appelé à valider le tableau des effectifs qui fait apparaître 1 183 postes ouverts, soit 1 132,24 postes équivalent temps complet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## **51. Personnel municipal – Renouvellement de la mise à disposition d’agents municipaux**

*Rapporteur : Bernard VIOLAIN*

Il est proposé au conseil municipal d’accepter le renouvellement, pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, de la mise à disposition d’agents municipaux auprès des associations suivantes :

- Comité de gestion pour l’animation du quartier de la Liberté
- Vivre à Saint-André
- AADIQNO
- Centre d’animation Jean Yole
- Association pour le développement social, culturel et l’animation du Bourg
- Football club des Robretières
- Ensemble au Val d’Ornay

**QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE**

## **52. Maintenance du logiciel BIG KEY – Marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Le logiciel BIG KEY est utilisé par les services municipaux pour gérer l’organigramme des clés de la Ville. La société ERROS est la seule habilitée à réaliser la maintenance de ce logiciel. Il est proposé au conseil d’approuver le renouvellement du contrat de maintenance qui arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2005, et d’autoriser la signature d’un marché négocié pour une durée de 5 ans et un coût annuel de 1 614,60 € TTC.

**QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE**

## **53. Maintenance du logiciel PLANITEC – Marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

La Ville a contracté auprès de la société CYBERION un contrat de maintenance pour le logiciel PLANITEC, destiné à planifier les manifestations des équipements sportifs. Cette société ayant la propriété intellectuelle sur son produit, est la seule à pouvoir réaliser la maintenance. Le conseil est appelé à approuver le renouvellement du contrat de maintenance et la signature du marché négocié correspondant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, pour une durée de 5 ans et un coût annuel de 676,72 € TTC.

**QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE**

## **54. Maintenance du logiciel SIS-MARCHÉ – Marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Le logiciel SIS-MARCHÉ est utilisé pour le suivi des marchés publics. Le contrat de maintenance avec la société SIS arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2005. Le conseil municipal est appelé à approuver le renouvellement du contrat et la signature d’un marché négocié pour une durée de 4 ans et un coût annuel de 4 545,37 € TTC.

**QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE**

## **55. Maintenance du logiciel SOFI Stratégie Financière Collectivité – Marché négocié – Autorisation de signature**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Le contrat de maintenance du logiciel SOFI, contracté auprès de la société MGDIS, arrive à terme à la fin du mois de décembre 2005. Ce logiciel est utilisé pour réaliser des prospectives et rétrospectives financières. Il est proposé au conseil d’approuver le renouvellement de la maintenance de ce logiciel avec la société MGDIS, pour une durée de 3 ans et un coût annuel de 2 070,56 € TTC. Le marché négocié correspondant, lequel pourra donner lieu à titre accessoire à des bons de commande.

**QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE**

## 56. Maintenance du logiciel DUCAT – Marché négocié – Autorisation de signature

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Les services municipaux utilisent le logiciel DUCAT pour le suivi des emprunts. Le contrat de maintenance de ce logiciel arrive à terme à la fin du mois de décembre 2005. Le conseil est appelé à approuver le renouvellement du contrat de maintenance avec la société ECI, seule habilitée à réaliser la maintenance, et à autoriser dans ce cadre la signature d'un marché négocié pour une durée de 5 ans et un coût annuel de 1 435,20 € TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 57. Stationnement payant – Rattachement de la zone hypercentre aux zones résidants

*Rapporteur : Michel NARIOO*

Par délibération en date du 8 novembre 2004, il a été créé deux zones de stationnement payant : une zone « hypercentre » sans tarif de stationnement préférentiel pour les résidants et une zone « résidants » avec tarif préférentiel pour ceux-ci. Il est proposé de modifier ces dispositions et de rattacher les résidants de la zone hypercentre à une zone de résidants de manière à ce que toutes les personnes domiciliées dans la zone payante puissent bénéficier des mêmes conditions tarifaires préférentielles.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 58. Droits de place – Halles, foires et marchés – Manifestations – Tarifs 2006

*Rapporteur : Monique RODDE*

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'évolution des tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, des droits de place halles, foires et marchés, des redevances pour les activités foraines et des redevances pour les stands installés dans le cadre de manifestations diverses. Les tarifs sont réévalués de 2,5 % sauf pour ceux concernant les halles pour lesquels l'augmentation est limitée à 1,5 %.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 59. Fourniture de produits alimentaires d'épicerie et de produits issus de l'agriculture biologique pour le Centre municipal de restauration – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

*Rapporteur : Micheline LABROUSSE*

Pour la confection des repas, le Centre municipal de restauration s'approvisionne pour la plupart des denrées nécessaires auprès des fournisseurs retenus :

- soit dans le cadre du groupement départemental d'achat des hôpitaux,
- soit par le biais de marchés publics conclus par la Ville de La Roche-sur-Yon.

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres sous forme de marchés à bons de commande pour l'acquisition de ces produits. La commission d'appel d'offres dans sa séance du 18 novembre 2005 a retenu les entreprises suivantes avec les minima/maxima suivants :

Lots	Articles	Montant minimum HT €	Montant maximum HT €	Entreprise retenue
Lot n° 1	Fruits secs	1000	3000	ALDIS
Lot n° 2	Croûtes à pâtisserie à garnir	1000	3000	PRODIREST
Lot n° 3	Entremets dessert sans sucre	2000	6000	COTE OUEST
Lot n° 4	Biscuits sans sucre	150	450	COTE OUEST
Lot n° 5	Diverses farines	150	450	POMONA
Lot n° 6	Appareils à clafoutis, appareils à gâteaux déshydratés	500	1500	PRODIREST
Lot n° 7	Appareils à crème pâtissière à froid, appareils à biscuits	1000	3000	PRODIREST
Lot n° 8	Moutarde, ketchup	150	450	PRODIREST

Lot n° 9	Sucres, pâtes à glacer, appareils à bavarois	50	150	POMONA
Lot n° 10	Alcools à cuisines et pâtisserie, arômes	2500	7500	infructueux
Lot n° 11	Chocolats et produits sucrés divers, vermicelles multicolores, nappage pâtissier	3500	10500	PRODIREST
Lot n° 12	Epices, herbes aromatiques lyophilisées	1500	4500	PRODIREST
Lot n° 13	Tagliatelles fraîches aux œufs, pois cassés, boulgour	350	1050	infructueux
Lot n° 14	Fruits confits	75	225	PRODIREST
Lot n° 15	Fruits appertisés	800	2400	ALDIS
Lot n° 16	Fonds de sauces, fumets et bisques	12000	36000	PRODIREST
Lot n° 17	Fonds de sauces et bouillons s/sel	150	450	PRODIREST
Lot n° 18	Sauce hollandaise	1500	4500	infructueux
Lot n° 19	Dessert appertisé	500	1500	PRODIREST
Lot n° 20	Diverses conserves	1000	3000	PRODIREST
Lot n° 21	Potages déshydratés	500	1500	infructueux
Lot n° 22	Produits issus de l'agriculture biologique	2500	7500	infructueux

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **60. Mandats spéciaux pour les élus municipaux**

*Rapporteur : Roland GUILLET*

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **61. Projet de multi-accueil « Forges » (crèche et halte-garderie) – Equipement mobilier – Demande de subventions**

*Rapporteur : Claude PERRET*

Par délibération en date du 7 juillet 2004, le conseil municipal a approuvé, dans le cadre de l'urbanisation de l'îlot Bacqua-Leclerc, le bilan de la concertation publique et la vente du foncier au profit du groupe « GEORGE V ATLANTIQUE ». Le projet de ce groupe comprend, entre autres, la réalisation d'un multi-accueil petite enfance de 60 places. La Ville louera les locaux à la société CRISTAL et prendra en charge directement l'équipement mobilier de la structure dont le montant TTC est estimé à 264 977 €. Le conseil municipal est invité à solliciter auprès de la CAF de la Vendée et de la Région des Pays de la Loire des financements pour cette opération.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **62. Transfert du point halte-garderie du Coteau – Demande de subvention**

*Rapporteur : Claude PERRET*

A la suite de la dénonciation par l'association « L'Alouette » du contrat de location de la maison sise 21 rue Olivier Messiaen à La Roche-sur-Yon, abritant le point halte-garderie du Coteau, celui-ci sera transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2006 dans de nouveaux locaux, dans le même quartier. Des travaux d'aménagement préconisés par les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général de la Vendée seront nécessaires, ainsi que l'adaptation d'une partie de l'équipement. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le principe de transfert des locaux du point halte-garderie du Coteau le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ainsi que sur une demande de financement auprès de la CAF de la Vendée.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **63. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACYAQ**

*Rapporteur : Angie LEBOEUF*

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'ACYAQ une subvention exceptionnelle de 4 033 € correspondant d'une part à la compensation pour 2005 de la dégressivité de l'aide du Conseil Régional au financement du poste et demi d'animateurs du Cybercentre de La Vallée Verte, et d'autre part à une action de formation pour la « Bande » du carnaval.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**D. HILLIER ne prend pas part au vote**

### **64. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Vivre à Saint-André**

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 737 € à l'association « Vivre à St André » correspondant à une prestation fournie par cette association dans le cadre du programme de prévention routière.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **65. Convention de mission d'intérêt général avec l'ACYAQ et les associations de quartier – Avenants de prorogation**

*Rapporteur : Carmen BLAYOT*

Par délibération du conseil municipal du 26 mars 2003, il a été autorisé la reconduction pour 3 ans des conventions de mission d'intérêt général avec les associations suivantes :

- Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier
- Association Vivre à St André
- Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest
- Association de gestion de la maison de quartier des Pyramides
- Association « Ensemble au Val d'Ornay »
- Association de quartier de la Vallée Verte
- Association du Centre d'Animation Jean Yole
- Association de quartier du Pont Morineau
- Association pour le Développement Social et Culturel de l'Animation du Bourg
- Comité de gestion de la Liberté

Lesdites conventions de mission d'intérêt général arrivent à échéance au 31 mars 2006.

Afin de satisfaire aux conditions contenues dans le contrat d'objectif CAF/Ville, adopté par le conseil municipal le 25 mai 2005, et notamment à la condition et à la volonté d'une convention unique entre la Ville, la CAF de la Vendée et les associations de quartier, il est proposé de proroger la durée des conventions actuelles jusqu'au 31 décembre 2006.

**M. DAVID** demande si la signature d'une convention unique avec l'ensemble des maisons de quartier respecte l'identité de chaque quartier.

Pour **C. PERRET**, il n'y a aucune volonté d'uniformisation. Chaque maison de quartier portera ensuite ses propres projets.

**C. BLAYOT** insiste sur le fait que chaque quartier a son identité. Par conséquent, il est hors de question que cette convention les remette en cause.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **66. Attribution de 2 subventions dans le cadre du Contrat temps libres – Annulation**

*Rapporteur : Claude PERRET*

Le conseil municipal a voté, le 25 mai 2005 une subvention de 4 000 € à l'ACYAQ pour l'opération « 1, 2, 3, soleil », et le 29 juin 2005 une subvention de 300 € à la Fédération des Œuvres Laïques de Vendée (Relais Pleine Nature et Environnement) pour le soutien à l'organisation d'un séjour d'été.

L'ACYAQ a décidé d'annuler la manifestation pour 2005, et le Relais Pleine Nature et Environnement n'a pas organisé de séjour d'été. Il convient donc d'annuler ces deux subventions.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **78. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Patrimoine Yonnais »**

*Rapporteur : Françoise GRIVEL*

La Ville de La Roche-sur-Yon met en œuvre une politique de valorisation du patrimoine de la ville nouvelle créée en 1804 par Napoléon. Cette politique s'est amplifiée à l'occasion de la préparation et de la célébration du bicentenaire de la ville. La fédération européenne des cités napoléoniennes créée en 2004 à l'initiative des villes d'Ajaccio et de La Roche-sur-Yon s'inscrit dans cette démarche.

L'association Patrimoine Yonnais, créée en 1992, agit pour la sauvegarde, la mise en valeur et la promotion du patrimoine de La Roche-sur-Yon et du Pays Yonnais.

L'association et la Ville sont liées par une convention d'objectifs qui vient à échéance le 31 décembre 2005.

Il est proposé de poursuivre les actions engagées à travers une nouvelle convention d'objectifs d'une durée de quatre ans pour développer les objectifs suivants :

- valorisation du patrimoine de la ville et promotion de la ville actuelle,
- poursuite du travail de collecte d'inventaire et de diffusion,
- développement d'actions initiées par la Fédération européenne des cités napoléoniennes.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **79. Fédération européenne des cités napoléoniennes – Projet « Napoléon en Europe »**

*Rapporteur : Françoise GRIVEL*

La FECN, réunie en assemblée générale le 7 octobre 2005, a approuvé le projet « Napoléon en Europe » proposé dans le cadre du programme européen Culture 2000. Le projet s'articule autour de trois axes principaux :

- la conservation et la mise en valeur de l'héritage culturel commun d'importance européenne,
- la valorisation du patrimoine culturel et historique lié à Napoléon,
- le développement de la recherche, la mise en réseau et la diffusion des connaissances.

La fédération est chef de projet ; sept villes sont co-organisatrices du projet (dont La Roche-sur-Yon). Le projet prévu sur 36 mois (juin 2006-mai 2009) concerne tous les pays représentés par la fédération.

Le budget global du projet s'élève à 1 200 000 euros pour trois ans. Le conseil municipal sera, si le projet est retenu, appelé à se prononcer sur la participation financière de la Ville de La Roche-sur-Yon fixée à 60 000 euros sur trois exercices.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **80. Haras national de La Roche-sur-Yon – Aménagement du site – Approbation du programme**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

Y. ROULEAU présente le projet à l'aide d'un diaporama.

Suite à la délibération du conseil municipal du 12 juillet 2005 qui a eu pour objet de prendre en considération l'aménagement que la Ville souhaite voir se réaliser sur le site du haras, une étude de faisabilité a été confiée au cabinet Détente Consultants (ingénierie touristique, culturelle et de loisirs).

Le programme d'aménagement, dans un contexte économique, urbanistique et en complémentarité avec le stade équestre des Terres Noires, porte sur les pôles suivants :

- pôle cœur de métier ;
- pôle formation ;
- pôle touristique et culturel ;
- pôle économique et socio-professionnel.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 8 070 000 € HT.

Le conseil municipal est appelé à approuver le programme de cette opération et le plan de financement des études et à solliciter un financement auprès de la Région.

**Y. ROULEAU** fait la déclaration suivante :

« Je souhaiterais aborder la situation des haras selon des approches différentes, après la signature de la convention « sauvage » signée entre le Ministre de l'Agriculture et Monsieur DE VILLIERS.

Sur la méthode :

Elle est Villiériste, c'est tout dire. Le Président du Conseil Général contourne les règles démocratiques. Il s'empare des haras par un coup d'état avec l'accord du Ministre de l'agriculture, après on discute... Il ne parle pas d'ailleurs du soutien de la filière équestre mais pudiquement « de concertation avec elle », et encore a-t-il « concerté » après la signature de la convention. Dans cette affaire, Monsieur DE VILLIERS joue actuellement son positionnement politique. Il souhaite occuper l'espace qu'occupait Monsieur LE PEN vieillissant. Le transfuge d'Eric BOMPART du Front National vers le MPF est un indicateur de son jeu politique, qui vise à élargir la droite vers l'extrême droite. Ceci explique son attitude qui plus que jamais repose sur des « coups de force ».

Au plan juridique :

Là, les choses ne peuvent que coïncider puisque Monsieur DE VILLIERS utilise un subterfuge grossier qui ne trompe personne. On supprime dans un premier temps l'activité des haras, pour mieux se l'approprier. Je cite le préambule de la délibération des Haras Nationaux du 04 novembre 2005 « considérant que le site de La Roche sur Yon actuellement occupé par les Haras Nationaux n'a plus vocation à être un dépôt d'étalons »... Cette suppression factice justifierait donc la « donation » des haras au Conseil Général répondant ainsi à l'ordonnance de 1846, avant de réintroduire cette mission régaliennne dans son projet. Ce stratagème est bien sûr contestable et sera contesté par la Ville. Le Président du Conseil Général le sait, mais il provoque tel un flibustier ; peu importe le projet et la méthode, pourvu qu'il récupère la mise. Monsieur DE VILLIERS enterre les haras pour mieux les récupérer. Où est la démocratie ?

Sur l'appréciation des socioprofessionnels de la filière équestre ?

Leur accord revendiqué par Monsieur DE VILLIERS est loin d'être aussi large qu'il l'écrit. Le Conseil d'Administration des Haras a donné certes un avis favorable, mais par 15 voix sur 24 votants, soit à 3 voix de majorité. Quand on sait que le gouvernement dispose de 11 représentants, force est de constater que l'avis de la filière équestre lui a été majoritairement négatif.

Quant à l'appui local de Philippe POIRAUD, Président de l'association du cheval du terroir vendéen, je le réfute. La Ville l'a convié à un déjeuner d'étude sur l'avenir du sport équestre en Vendée, il a donc été parfaitement informé du projet de la ville. On ne peut accepter ses allégations d'avoir été à l'écart du projet. Par ailleurs, ce Président ne cache pas ses accointances avec le Conseil Général. Quelle peut être la légitimité d'un tel « témoin » qui affiche si ouvertement ses liens villiéristes !

Sur l'impact politique de ces manœuvres ?

Ce conflit n'est pas prioritairement une identification d'une opposition droite-gauche, mais reflète des difficultés pour une municipalité à faire valoir ses droits républicains à la maîtrise du sol sur son territoire communal. Quel espace est en jeu ? 4,4 hectares au cœur de la Ville, à l'intérieur même du pentagone historique. 4,4 hectares porteurs de quelle valeur affective, historique, patrimoniale ! Equivalente de celle de la Place Napoléon, l'église St Louis ou le Théâtre, tous marqués par l'empreinte napoléonienne de la Ville ! Le Conseil Général et le gouvernement font fi en la matière des compétences dévolues aux municipalités de gérer leur territoire... C'est tout ensemble droite, gauche que nous devons défendre l'intégrité des territoires communaux et refuser cette nouvelle forme de « colonisation » et d'emprise du Conseil Général.

Quels projets pour quels intérêts de la filière équestre.

Il faut continuer le projet dans sa globalité selon les bases qui avaient reçu un accueil consensuel lors d'une réunion organisée le 19 mai 2003 sur le devenir du Haras et de la filière équestre. Si les projets sur l'avenir du site du Haras de La Roche-sur-Yon du Conseil Général et de la Ville ne diffèrent pas sensiblement, et pour cause puisque le Conseil Général s'est inspiré de l'avant projet de la municipalité..., ils divergent totalement dans leur finalité et les moyens mis en œuvre, dans la mesure où le Conseil Général occulte totalement le pôle hippique qui en est le complément naturel, indispensable, je dirais même capital. La mission régaliennne du Haras est en pleine mutation et se restreint avec l'évolution des pratiques de reproduction, insémination, congélation de sperme, nouvelles pratiques de conservation, etc ; mais sa finalité est bien un projet intéressant toute la filière équestre, sa valorisation, son évaluation, sa mise en valeur, y compris commerciale et économique, dans un pôle hippique attendu par toute la profession et dont la Ville de La Roche-sur-Yon porte le projet. Or ce projet est à tout le moins différé compte tenu des agissements du Président du Conseil Général.

Dans tout cela, que de gâchis financier, en temps d'avancement du projet, en qualité de projet, au détriment de la filière équestre, ballottée, manipulée, au détriment des Yonnais, au détriment de la perception de l'action politique.

Dans ces conditions qui visent à pourrir le débat, comment tenter de débloquer cette situation ? Dans un premier temps, j'invite solennellement le Président du Conseil Général à visiter le haras avec les élus de la Ville, la Région, la Chambre d'Agriculture et l'association « Patrimoine Yonnais » pour constater si oui ou non il héberge encore des étalons. Le haras de La Roche-sur-Yon serait-il déjà mort comme l'affirme le Conseil d'Administration des haras nationaux et Monsieur DE VILLIERS ? J'attends la réponse ! »

**JP. GALLOCHER** se dit satisfait de la conclusion de Y. ROULEAU car il estime également que la situation est complètement bloquée. On raisonne actuellement en termes de prise de pouvoir et cela ne peut déboucher sur rien. Les adversaires passent leur temps à se neutraliser. Aucun projet ne peut se concrétiser car aucun ne fédère tous les acteurs. Le projet de la Ville est ambitieux. En tant que Yonnais, **JP. GALLOCHER** partage l'envie de la Ville de conserver ce patrimoine. Mais il se trouve que la décision prise par les Haras confie la structure au Conseil Général. Le principe démocratique veut qu'on accepte cette décision du moment où la majorité s'est prononcée en sa faveur, et ce quel que soit le nombre de voies obtenues par le projet. De plus, le Département se propose d'investir 10 millions d'euros. Son projet est proche de celui de la Ville.

Quoi qu'il en soit, la Ville aurait dû se préoccuper du dossier plus tôt, cela aurait évité qu'elle n'ait à réagir sous la pression des événements comme elle le fait depuis trois ans.

Cette situation de conflit ne doit donc pas perdurer selon **JP. GALLOCHER**. Pour une fois, il faudrait que les intérêts, qui sont communs de toute façon, soient pris en compte et que les « querelles stériles et stupides » cessent car elles ne font qu'aller à l'encontre des intérêts de tous. Il faut mettre son amour propre dans la poche. Chacun devra céder un peu de terrain sinon le projet n'aboutira pas. Quant à l'argumentaire juridique, il paraît solide puisque l'activité étalonnage a réellement disparu.

Par conséquent, si les adversaires se mettent autour d'une table et discutent d'un projet commun pour la Vendée et dont La Roche-sur-Yon sera forcément bénéficiaire, personne ne perdra la face.

C'est pourquoi les élus du groupe La Roche au Cœur ne prendront pas part à un vote qui leur paraît inutile. La situation n'évolue pas en faveur du projet de la Ville. Que les élus en tiennent compte, évitent « la politique de la terre brûlée » et protègent le patrimoine public.

**Monsieur le Maire**, contrairement à JP. GALLOCHER, estime que la Ville a toujours mené l'offensive sur ce dossier. Ainsi c'est elle qui a forcé l'organisation de la réunion du 5 mars 2003, évoquée plus tôt par Y. ROULEAU. Si le Département a alors été réticent, c'est qu'il était déjà en contact avec M. GAYMARD pour récupérer le site et en faire un institut décentralisé de formation.

En ce qui concerne la procédure actuelle, **Monsieur le Maire** se dit ouvert à toute proposition. Il n'est pas question que la Ville gère seule le haras. Mais depuis mars 2004, il est impossible pour la Ville et pour de nombreuses institutions d'avoir une discussion avec le président du conseil général. Quand P. De Villiers dit inviter la Ville, ce n'est qu'un acte de communication : il avait faxé le courrier à la presse avant de l'envoyer à la Ville. Il est regrettable que les Haras aient cédé le site au Département car celui-ci sera libre de faire tout ce qu'il veut.

**Monsieur le Maire** rappelle le cas du collègue Piobetta pour lequel il a fallu cinq ans de procédure pour obtenir un projet sensé. Il rappelle également que le Département a construit l'ICES sur le site de l'ancienne Ecole Normale ce qui symbolise tout à fait la politique de P. De Villiers. La démarche actuelle de ce dernier vise à récupérer les voix du Front National.

Le projet de la Ville est de qualité. **P. REGNAULT**, en sa qualité de maire, dit qu'il utilisera son pouvoir en matière d'urbanisme pour empêcher « qu'on fasse n'importe quoi » sur ce site. Il reste cependant ouvert à toute négociation. Mais pour l'instant, l'état d'esprit du président du conseil général ne correspond pas à ce souhait, ce qui est une « catastrophe pour la Vendée ». **Monsieur le Maire** invite donc l'opposition municipale à réfléchir sur la position de la droite républicaine. Il rappelle qu'un ministre a donné l'ordre au Préfet de ne pas l'informer de la conclusion de la convention qui allait être signée entre l'Etat et le Département. Ce n'est donc pas une question d'amour propre mais de droit. Il n'est donc pas question de laisser se dilapider ce patrimoine.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Les élus du groupe La Roche au Cœur et apparentés ne prenant pas part au vote.**

## **81. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Roche Vendée Basket Club**

*Rapporteur : Yves ROULEAU*

Au vu des résultats obtenus par diverses équipes du Roche Vendée Basket Club en compétition pendant la saison 2004-2005 et afin de soutenir ces collectifs pendant la saison 2005-2006, il est proposé au conseil de verser une subvention exceptionnelle de 12 000 € à cette association sportive.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **82. Gestion prévisionnelle des effectifs scolaires des écoles primaires publiques yonnaises – Evolution des secteurs scolaires**

*Rapporteur : Patricia CEREJO*

Depuis début 2003, la direction Observatoire et Evaluation et la direction de l'Enseignement et de la Formation ont engagé une étude sur l'évolution des effectifs scolaires à l'horizon 2015. En effet, la volonté municipale de faire évoluer la ville en densifiant le centre ville et en créant un nouveau quartier à La Maronnière ainsi que les nombreux projets de lotisseurs privés actuellement en cours (Annexe, ZAC Zola, Maison Neuve des Landes...) laissent prévoir un accroissement de la population yonnaise qui risque d'avoir des répercussions sur les écoles maternelles et élémentaires yonnaises.

La Ville a donc été amenée à s'interroger sur l'adéquation entre les capacités d'accueil des écoles et les besoins futurs. Sur la période entre 2005 et 2015, environ 4 000 logements sont prévus dont 1 000 logements à La Maronnière qui pourraient entraîner un besoin d'accueil d'environ 1 000 enfants dans les écoles publiques yonnaises.

Début 2005, un groupe de travail composé de directeurs d'école, de parents d'élèves, d'élus municipaux et de techniciens municipaux a été constitué. Ce groupe de travail a abouti aux propositions suivantes :

1. Nécessité d'une évolution des secteurs scolaires.

Compte tenu des évolutions prévues en matière de projet d'aménagements sur la ville, faire évoluer les secteurs scolaires progressivement avec une mise en application s'échelonnant de la rentrée 2006 à la rentrée 2008,

2. Poser un cadre général à l'évolution des secteurs scolaires.

Pour ce faire, le groupe de travail propose de valider les principes suivants :

- continuer à offrir un service public de l'éducation de qualité et de proximité avec des équipements scolaires bien intégrés dans leur quartier ;
- maintenir des groupes scolaires à dimension humaine ;
- poursuivre la politique de mixité sociale engagée depuis plusieurs années par la Ville ;
- régulariser les situations qui, jusqu'à aujourd'hui, faisaient l'objet de dérogations ;
- travailler à l'échelle de la ville sans mise en concurrence des groupes scolaires entre eux ;
- poser le schéma organisationnel des écoles élémentaires suivant :
  - 1 salle d'atelier pour 5 classes,
  - 1 bibliothèque centre de documentation,
  - 1 salle informatique.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **83. Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Association pour la promotion et la gestion du canal local CANAL 15**

*Rapporteur : Yolande BURNELEAU*

La convention d'objectifs et de moyens signée le 27 décembre 2001 entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Association pour la promotion et la gestion du canal local, CANAL 15, prend fin le 31 décembre 2005. Aussi, il est proposé de renouveler cette convention d'objectifs et de moyens qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et ceci pour une durée de quatre ans.

**L. CAILLAUD** s'interroge sur l'adaptation du statut associatif de CANAL 15 aux nouveaux modes de diffusion. Il souhaiterait qu'un débat sur ce thème soit organisé.

Pour **Y. BURNELEAU**, ce débat aura certainement lieu mais pour l'instant ne paraît pas opportun. La Ville continue sa mission d'accompagnement de la chaîne.

**Monsieur le Maire** estime également ce débat prématuré. CANAL 15 joue son rôle de média.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**84. Désignation d'un représentant de la Ville auprès de l'Association pour la promotion et la gestion du canal local CANAL 15**

*Rapporteur : Yolande BURNELEAU*

Suite à la mutation professionnelle de Monsieur Alain DUCEUX, il est proposé au conseil de désigner comme personnalité qualifiée au sein de l'Association pour la promotion et la gestion du canal local CANAL 15, Monsieur Gérard BRUNET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 2)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

**Le Maire**

**Pierre REGNAULT**